



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 260 464,50 euros
Siège social : 75, avenue Parmentier - 75011 PARIS
461 500 233 RCS PARIS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL **Exercice clos le 30 septembre 2010**

Des exemplaires du présent rapport financier annuel sont disponibles sans frais auprès de la société Outside Living Industries au siège social et sur son site Internet (www.outsideliving.com), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

- CHAPITRE 1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**
- CHAPITRE 2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LA GESTION ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ET DU GROUPE OLIN AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010**
- CHAPITRE 3. COMPTES CONSOLIDES DE OLIN SA AU 30 SEPTEMBRE 2010**
- CHAPITRE 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE OLIN SA AU 30 SEPTEMBRE 2010**
- CHAPITRE 5. COMPTES SOCIAUX DE OLIN SA AU 30 SEPTEMBRE 2010**
- CHAPITRE 6. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE OLIN SA AU 30 SEPTEMBRE 2010**
- CHAPITRE 7. MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES PAR OLIN SA ET SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010**
- CHAPITRE 8. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL PREVU A L'ARTICLE 222-7 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF**

CHAPITRE 1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 2 ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à PARIS
Le 31 janvier 2011

Jean-Luc HEYMANS
Président du Directoire

CHAPITRE 2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LA GESTION DE LA SOCIETE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ET LE GROUPE OLIN AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts de notre société, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de la Société dudit exercice.

Lors de l'assemblée, les rapports suivants vous seront également présentés :

- le rapport du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice écoulé,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L.225-68 du Code de Commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au cours de l'exercice écoulé,
- les différents rapports des Commissaires aux comptes.

Les rapports ci-dessus énumérés, les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé ainsi que tous autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces rapports et documents.

Les Commissaires aux comptes vous donneront ensuite lecture de leurs différents rapports.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence et conformément au règlement CRC n°99-03, adopté par le Comité de la réglementation comptable le 29 avril 1999. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2010 sont présentés en conformité avec les normes IFRS.

1. SITUATION CONSOLIDEE DU GROUPE OLIN AU 30 SEPTEMBRE 2010

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DU GROUPE OLIN AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010 :

Les postes significatifs du compte de résultat et du bilan sont présentés ci-après :

(en milliers d'euros)				
Eléments consolidés		30/09/2010	30/09/2009 (*)	Variation
Produits d'exploitation	(1)	65 578	67 913	-2 335
Marge		28 199	30 187	-1 988
	(2)	43,0%	44,4%	-1,4%
Résultat opérationnel courant	(3)	825	814	11
Résultat opérationnel	(4)	479	814	-335
Charges financières	(5)	-1 637	-2 160	523
Résultat net des activités poursuivies	(6)	-1 557	-2 322	765
Résultat net des activités abandonnées	(7)	29	-2 628	2 657
Résultat net groupe	(8)	-1 528	-4 950	3 422
Stocks nets	(9)	9 966	7 980	1 986
Créances clients nettes	(10)	7 318	9 413	-2 095
Dettes fournisseurs	(11)	5 131	6 258	-1 127
Dettes financières	(12)	42 300	41 254	1 046
Trésorerie	(13)	701	1 600	-899

(*) Les données du compte de résultat au 30 septembre 2009 sont retraitées. Il est renvoyé sur ce point à la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés au 30/09/2010.

(1) ► Les produits d'exploitation

Dans un contexte économique rendu très difficile par les effets de la crise économique, le chiffre d'affaires net consolidé du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin septembre 2010, est en recul de - 3,44 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

▪ France :

Le démarrage de la saison a été tardif, comme partout en Europe, sous l'effet des conditions climatiques hivernales qui ont persisté jusqu'en avril. Le recul du chiffre d'affaires constaté au cours du premier semestre de l'exercice 2009-2010 comparé à l'exercice précédent, est rattrapé sur le second semestre grâce à une demande importante sur les piscines hors sol et les bassins. Le chiffre d'affaires réalisé à fin septembre 2010 (12 mois d'activité) au niveau du périmètre « France » affiche une progression de + 4,30% comparé à fin septembre 2009. Il représente 17,53% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010, contre 16,22% à fin septembre 2009.

▪ Allemagne :

Le périmètre « Allemagne » continue de souffrir des pertes de référencement qui affectent principalement la famille de produits « bassins ».

Le périmètre « Allemagne » termine, à fin septembre 2010, avec un chiffre d'affaires net en retrait de - 5,43 % comparé au chiffre d'affaires net à fin septembre 2009, et représente 57,68% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010 contre 58,90% à fin septembre 2009.

▪ BeNeLux :

Le périmètre « BeNeLux » enregistre, à fin septembre 2010, un recul de -3,76% de son chiffre d'affaires net comparé à fin septembre 2009, principalement imputable à une forte baisse de la demande des clients sur le 3^{ème} trimestre de l'exercice.

Le périmètre « BeNeLux » représente 24,79% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010 contre 24,88% à fin septembre 2009.

(2) ► Marge

La marge brute perd 1,4 point en 2010 comparé à 2009 sous l'effet principal de la hausse du prix du bois (Karibu).

(3) ► Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies reste stable entre le 30/09/2010 et le 30/09/2009 malgré une baisse du chiffre d'affaires de 2 335 K€ et une baisse de la marge brute de -1,4 point.

Ce résultat est obtenu grâce à une réduction des coûts d'exploitation de 2 millions d'€.

(4) ► Résultat opérationnel

Au 30 septembre 2010, le groupe a identifié un contrat onéreux (Bail du site logistique de Nieppe ; voir § 1.3.3 du présent rapport) et a constaté en conséquence une provision de 346 K€. Cette provision, ayant un caractère inhabituel et dont le montant est significatif, est inscrite dans la rubrique « Autres charges opérationnelles ».

Le résultat opérationnel s'établit ainsi à + 479 K€ au 30/09/2010 contre + 814 K€ au 30/09/2009.

(5) ► Charges financières

La baisse des charges financières s'explique principalement par la chute du taux d'intérêt de base moyen (Euribor 3 mois) sur l'exercice. La baisse du taux de base moyen est de plus de 2 points comparé à l'exercice précédent.

(6) ► Résultat net des activités poursuivies

Le sous groupe Karibu contribue pour + 685 K€ au résultat des activités poursuivies ; le sous groupe Ubbink pour + 395 K€ ; Nortland pour - 491 K€ et OLIN SA pour - 2 146 K€.

L'amélioration du résultat des activités poursuivies est en partie due à l'allègement des frais financiers sur l'exercice.

(7) ► Résultat net des activités abandonnées

Les filiales du Groupe, dont les activités ont été cédées (ou arrêtées) en 2008, continuent d'exister, notamment OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE). Les dénouements de leurs opérations, réalisées antérieurement aux cessions et arrêts d'activités, ont généré un résultat cumulé de 29 k€ au 30 septembre 2010.

En 2009, il comprend la perte de - 1 488 K€ constatée sur la cession des filiales anglaises.

(8) ► Résultat net

Le résultat net du groupe reste négatif, mais passe de - 4 950 K€ au 30/09/2009 à - 1 528 K€ au 30/09/2010.

(9) ► Stocks nets

Le lecteur se reportera à la note 15 des états financiers au 30/09/2010 pour les différentes rubriques composant le stock au 30/09/2010 et au 30/09/2009.

Le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises passe de 11,96% au 30/09/2009 à 6,93% au 30/09/2010, les stocks de marchandises ayant été profondément assainis.

(10) ► Créances clients nettes

La baisse du poste « créances clients nettes » concerne les sous-groupes opérationnels dont les activités sont poursuivies, les créances des activités abandonnées étant totalement provisionnées. Il s'explique, d'une part, par la baisse du chiffre d'affaires, et d'autre part, par la progression relative dans le chiffre d'affaires des clients autres que la grande distribution pour lesquels les délais de paiement sont plus courts.

(11) ► Dettes fournisseurs

La baisse des dettes fournisseurs au 30/09/2010 comparé au 30/09/2009 est imputable :

- aux sous-groupes opérationnels pour -132 K€
- aux sociétés dont les activités ont été cédées en 2008 pour - 337 K€
- et à la holding OLIN SA pour - 658 K€, étant rappelé que les dettes fournisseurs au 30/09/2009 enregistrent l'earn-out Karibu pour 800 K€ (voir § 1.3.2 du présent rapport).

(12) ► Dettes financières

Il est renvoyé sur ce point aux paragraphes 1.2.1 « Evolution du passif financier du groupe » et 3.1.1 « Risque de liquidité » du présent rapport.

(13) ► Trésorerie

La trésorerie brute a évolué de – 0,9 M€ entre 2009 et 2010 sous l'influence des flux positifs générés par l'activité (+1,2 M€), les investissements et cessions (-1,3 M€) et des flux nets financiers négatifs (-0,8 M€).

1.2 EVOLUTION DU PASSIF FINANCIER ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE OLIN AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2010 :

1.2.1 – Evolution du passif financier du groupe

	(en milliers d'euros)	
Synthèse de l'endettement financier	30/09/2010	30/09/2009
Endettement moyen terme	34 745	35 610
Endettement court terme	7 555	5 644
Total	42 300	41 254

La variation de l'endettement financier entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010 se décompose en :

- une baisse de l'endettement moyen terme pour – 0,8 M€ qui s'explique par un remboursement de passifs financiers pour 1 M€ contrebalancé par un amortissement des frais d'émission des obligations pour 0,2 M€.
 - et une hausse de l'endettement court terme pour + 1,9 M€ consécutive à la croissance des crédits de campagne pour + 1,5 M€ et à celle des intérêts courus non payés pour + 0,4 M€.
- La croissance des crédits de campagne s'explique par la constitution des stocks de la saison prochaine dont le timing est anticipé par rapport à l'année dernière avec pour objectif l'amélioration du « service client ».

Post clôture du 30 septembre 2010, des créances bancaires, comprises dans l'endettement moyen terme à hauteur d'un montant de 19,7 M€, ont fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) (voir § 1.2.2 du présent rapport).

Le détail des dettes financières figure au paragraphe 1.2.3 du présent rapport auquel il convient de se reporter.

1.2.2 - PRESENTATION DES DIFFERENTS ACCORDS PORTANT SUR LA DETTE « HAUT DE BILAN » DE LA SOCIETE QUI ONT ETE CONCLUS EN 2009 ET 2010

1.2.2.1. Accords relatifs à l'emprunt de conversion du court terme et aux emprunts d'acquisition de KARIBU

► Rappel : Protocole de conciliation du 16 avril 2009

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA conclut le 20 mars 2008 avec ses partenaires financiers, un contrat de conversion des crédits court-terme d'un montant initial de 10 473 K€ (ramené ensuite à 9 673 K€), afin de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006 homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

C'est également dans ce contexte financier difficile que la Société a obtenu une première fois, jusqu'au 10 janvier 2009, le gel des échéances de remboursement des deux emprunts contracté par la Société entre 2005 et 2007, en vue de l'acquisition des titres de la société KARIBU (prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ et prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€).

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles la Société aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel :

- les échéances de remboursement en capital du crédit de conversion et des deux emprunts KARIBU ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010 ;
- il était prévu que D&P PME IV et EFFI INVEST I incorporent au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA l'ensemble des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en compte courant d'associés.

L'augmentation de capital susvisée n'ayant pu être réalisée dans les conditions initialement prévues par le protocole de conciliation, de nouvelles discussions ont été menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 qui ont abouti, le 29 janvier 2010, au nouvel accord ci-après décrit.

► Accord du 29 janvier 2010 entre Outside Living Industries et ses partenaires financiers

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a signé, le 29 janvier 2010, un nouvel accord avec ses Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU.

Aux termes de cet accord, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est engagée à régler aux Banques « haut de bilan », une somme de 592 K€ destinée à solder en priorité les intérêts restant dus au titre de ces emprunts pour l'année 2009, le reliquat s'imputant sur les intérêts dus pour l'année 2010.

L'accord prévoyait, par ailleurs, des opérations financières de haut de bilan et stipulait, dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'incorporer au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES tout ou partie de leurs créances, que D&P PME IV et EFFI INVEST I acceptaient de ne pas solliciter, pendant cette même période, le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES desdites créances et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auraient pas été intégralement remboursées de leurs propres créances.

1.2.2.2. Protocole de rachat des créances détenues par les Banques « haut de bilan » sur OLIN SA en date du 21 octobre 2010

Nonobstant la conclusion des accords ci-dessus décrits, le niveau d'endettement du Groupe et les déficits structurels sont significatifs.

Cette situation a compliqué l'obtention de crédits de campagne pour les filiales opérationnelles du groupe et a dégradé leurs relations commerciales tant avec les fournisseurs que les clients de la grande distribution.

C'est dans ces circonstances que les membres du Directoire de la Société et EFFI INVEST I, l'un des deux actionnaires majoritaires de OLIN SA, se sont rapprochés des Banques « haut de bilan » à la fin du premier semestre 2010 pour tenter de trouver une solution pérenne à moyen terme et, en particulier, formuler une proposition de rachat des créances bancaires.

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Consolidation et du Crédit Karibu (dont le montant total en principal s'élève au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010.

Aux termes de ce nouvel accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Parallèlement, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2,48 M€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11,9 M€).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'aient pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Les actes de cession des créances ont été signés le 17 novembre 2010.

La Société précise qu'elle continue d'étudier les modalités d'une restructuration de ses dettes « haut de bilan » et, plus généralement, toutes les solutions qui lui permettraient de renforcer à terme, et de manière pérenne, ses fonds propres et assainir sa situation financière.

1.2.3 – Détail de l'endettement financier

RAPPEL :

Post clôture, en exécution du protocole conclu le 21 octobre 2010, le solde des créances bancaires correspondant (i) à l'emprunt de conversion du court terme (soit 9 673 K€) et aux emprunts d'acquisition de Karibu (soit 10 035 K€) a fait l'objet de rachat effectif, le 17 novembre 2010, par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA).

Aux termes de cet accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation. (voir § 1.2.2.2 ci-dessus).

		(en milliers d'euros)			
Echéancier des passifs financiers au 30 septembre 2010	Total	échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans	
Emprunt conversion du court terme (1)	9 673	9 673	0	0	
Emprunts acquisition Karibu (2)	10 035	10 035	0	0	
Emprunt Nortène Tunisie (3)	607	607	0	0	
Emprunt Mt Karibu (4)	32	32	0	0	
Emprunts D&P PME IV - EFFI INVEST I (5)	14 398	14 398	0	0	
Crédits de campagne Karibu (6)	2 282	2 282	0	0	

Crédits de campagne Ubbink Garden BV	(7)	2 561	2 561	0	0
Intérêts D&P PME IV et EFFI INVEST I	(5)	2 196	2 196	0	0
Intérêts emprunts bancaires	(8)	302	302	0	0
Autres passifs financiers	(9)	24	24	0	0
Juste valeur contrat à terme	(10)	190	190	0	0
Total		42 300	42 300	0	0

(1) Emprunt de conversion du court terme (CT)

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après Crédit de Conversion) d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006. Le taux d'intérêts de l'emprunt est égal au taux Euribor 3 mois +1,35%.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ et les Banques du Crédit de Conversion ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS. Le solde du Crédit de Conversion est ainsi ramené à 9.673 K€.

Il était contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Conversion soit amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devait ainsi être intégralement remboursé le 21 décembre 2013, date de la dernière échéance.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009, modifié par avenant en date du 29 janvier 2010 aux termes desquels les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2011 (v. aussi § 1.2.2.1 ci-dessus).

Le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (soit un montant de 9 673 K€) ayant été rachetées le 17 novembre 2010 par la société EUROCREANCES, Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER dans les conditions prévues par le protocole du 21 octobre 2010, qui prévoit notamment que les cessionnaires ne solliciteront pas de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation (v. § 1.2.2.2 ci-dessus), l'échéancier de cette dette est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de Outside Living industries.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, l'emprunt de conversion du court terme est maintenu au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « passifs financiers courants », cela bien que la société n'ait planifié aucun remboursement de cette dette pour les 12 prochains mois.

(2) Emprunts d'acquisition de KARIBU

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de l'emprunt de 9,128 M€ jusqu'au 10 janvier 2009 (protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009, modifié par avenant en date du 29 janvier 2010 aux termes desquels les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2011 (v. aussi § 1.2.2.1 ci-dessus).

Le solde des créances bancaires correspondant aux emprunts d'acquisition de Karibu (soit un montant de 10 035 K€) ayant été rachetées le 17 novembre 2010 par la société EUROCREANCES, Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER dans les conditions prévues par le protocole du 21 octobre 2010, qui prévoit notamment que les cessionnaires ne solliciteront pas de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation (v. § 1.2.2.2 ci-dessus), l'échéancier de cette dette est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de Outside Living industries.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, les emprunts d'acquisition de Karibu sont maintenus au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « passifs financiers courants », cela bien que la société n'ait planifié aucun remboursement de ces dettes pour les 12 prochains mois.

(3) Emprunt Nortène Tunisie

Il s'agit d'un emprunt contracté par Nortène Tunisie auprès d'une banque française pour un montant initial de 1 M€ et un taux d'intérêt égal à Euribor 3 mois + 1%.

Les échéances de cet emprunt ont été gelées par le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Aucun nouvel échéancier n'a été défini à ce jour.

L'emprunt étant exigible, il est classé en « Passifs financiers courants » au 30 septembre 2010.

(4) Emprunt MT de KARIBU

Au 30 septembre 2010, il s'agit d'un solde d'emprunt auprès d'une banque allemande pour 32 K€.

Ce prêt sera soldé au 31 mars 2011.

L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1.000 K€, figurant au bilan clos au 30 septembre 2009, a été intégralement remboursé par KARIBU en août 2010.

(5) Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I

Le poste est constitué des avances de fonds consenties à OLIN SA pour un montant total en principal de 2.480 K€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11.918 k€.

- Les avances de fonds :

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

- Les créances de remboursement de l'emprunt obligataire

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avait émis en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions, toutes souscrites par D&P PME IV et de EFFI INVEST I. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Afin de renforcer les fonds propres de OLIN SA, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé, le 30 juin 2008, la totalité des 1.500.000 bons de souscription d'actions leur appartenant et libéré le prix de souscription des 1.500.000 actions nouvelles y attachées par voie de compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Depuis le 30 juin 2008, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

C'est dans ces conditions que D&P PME IV et EFFI INVEST I ont utilisé les créances de somme d'argent qui étaient attachées à 308.211 obligations pour libérer, par voie de compensation de créances, une partie de l'augmentation de capital.

Les 1.191.789 obligations qui restaient encore en circulation, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010. La créance de remboursement correspondante a été inscrite en compte courant dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I ».

Ces créances de remboursement portent intérêt annuel au taux de 7%, identique au taux d'intérêts annuel des obligations.

Parallèlement au protocole de rachat des créances bancaires en date du 21 octobre 2010, et dans le prolongement des engagements qui avaient été pris aux termes du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont, par courrier en date du 16 novembre 2010, marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de comptes-courants (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2.480 K€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11.918 K€).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, les créances de remboursement des obligations qui étaient détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I sont maintenues au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « Passifs financiers courants ».

(6) Crédits de campagne de KARIBU

Un pool de trois banques allemandes finance les campagnes de KARIBU. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 8,6 M€ pour l'exercice 2010. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2010, le plafond ajusté était de 5,1 M€.

Le tirage de KARIBU sur cette autorisation s'élève à 2 282 K€ au 30 septembre 2010.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par KARIBU des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 25 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum

- Les relations inter compagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 700 K€).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre). Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2011 sera contractualisée courant janvier 2011.

A date, Karibu respecte l'ensemble de ses covenants bancaires. Ses lignes de crédits de campagne sont suffisantes pour son activité et la Société n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

(7) Crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV

Trois entités d'un même groupe bancaire hollandais financent les campagnes de UBBINK GARDEN BV. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 10,5 M€ pour l'exercice 2010. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2010, le plafond ajusté était de 4,1 M€. Le tirage de UBBINK GARDEN BV sur cette autorisation s'élève à 2 561 K€ au 30 septembre 2010.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par UBBINK GARDEN BV des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 30 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre). Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2011 sera contractualisée courant janvier 2011.

A date, Ubbink respecte l'ensemble de ses covenants bancaires. Ses lignes de crédits de campagne sont suffisantes pour son activité et la Société n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

(8) Intérêts bancaires

Il s'agit des intérêts courus et non payés au 30 septembre 2010 sur les emprunts bancaires.

(9) Autres passifs financiers

Il s'agit de dépôts et cautionnements reçus qui seront remboursés au cours de l'exercice 2010/2011.

(10) Contrats à terme

UBBINK GARDEN BV (Hollande) a souscrit le 28 mai 2010, deux contrats à terme d'un montant de 1 M\$ (USD) chacun, dont les échéances se situent respectivement au 28 octobre 2010 (taux EUR/USD contractuel de 1,2412) et au 3 janvier 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,2417).

La juste valeur des contrats à terme, soit -190 K€ au 30 septembre 2010, est inscrite en passif financier.

1.3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

1.3.1 - Earn-out pour l'acquisition de Karibu

Aux termes de l'accord d'acquisition de KARIBU en date du 24 mai 2007, il avait été initialement convenu entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les cédants que le prix d'acquisition de la totalité des titres composant le capital de KARIBU serait composé :

- D'une partie fixe d'un montant de 11 M€ ;
- D'une partie variable (earn out) plafonnée à un montant maximum de 4 M€, payable le cas échéant le 31 mars 2010 au plus tard et calculé selon la formule suivante :

[(EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009 (1) – EBITDA moyen BP2008 et BP2009 (2) tel que prévu au BP(3)) x 8

—————
(Dette Moyenne 2009 – Dette Moyenne 2006 x 1,2)]

2

Nota :

(1) *Exercice 2008 et Exercice 2009*

(2) *Business plan 2008 et Business plan 2009*

(3) *Business plan*

Au cours du dernier trimestre 2009, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés et sont convenues de modifier les termes initiaux de l'accord pour ramener à 800 K€ le montant global, forfaitaire et définitif de l'earn out dû au titre de cette acquisition.

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn-out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

1.3.2 -Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

C'est à l'occasion de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 que les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avaient :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12ème et 13ème résolutions) ;

- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14ème et 15ème résolutions).

Ces délégations financières devaient permettre au Directoire de préparer et réaliser la recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA prévue par le protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;
- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1.000 euros à titre de dommages et intérêts ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5.000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;
- a condamné la Société aux entiers dépens.

La Société a interjeté appel de ce jugement le 17 novembre 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA rappelle que les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 juillet 2010 ont adopté, à la majorité qualifiée, de nouvelles délégations de compétence et autorisations financières qui permettront au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de surveillance de la Société, de préparer et réaliser une opération de recapitalisation.

Lors de cette assemblée, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont également ratifié, pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12ème et 13ème résolutions aux fins de réduire le capital social de la société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

1.3.3 -Entrepôt de Nieppe

NORTLAND, filiale de OLIN SA, avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe (59). Le bail court jusqu'au 23 mars 2017 et comporte une période ferme venant à échéance le 24 août 2012. Le loyer annuel hors charges locatives est de 535 K€.

Suite à la réorganisation de la logistique du groupe en France au cours du premier semestre de l'exercice, cet entrepôt est vide de tout stock depuis mars 2010.

Au cours du deuxième semestre de l'exercice écoulé, NORTLAND a sensiblement allégé les charges qu'elle supporte au titre de ce contrat en se dégageant du bail d'une partie des locaux. C'est dans ces conditions que le loyer annuel hors charges locatives du site de Nieppe restant à la charge de Nortland a été ramené à 161 K€.

A la clôture du 30 septembre 2010, le bail « résiduel » (correspondant aux surfaces dont NORTLAND n'a pu se dégager) est identifié comme un « contrat onéreux » et une provision de 346 K€, couvrant les loyers et les charges jusqu'à la fin du bail « résiduel », est comptabilisée.

Le groupe OLIN continue de rechercher avec le bailleur une solution pour sortir définitivement du bail résiduel.

1.4 AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le lecteur se reportera au paragraphe 1.2.2.2 ci-dessus (Protocole de rachat des créances bancaires du 21 octobre 2010).

A la date du présent rapport, aucun autre évènement ne nous semble devoir être mentionné.

2. RESULTATS SOCIAUX ET EVOLUTION DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ET DES SOCIETES DU GROUPE OLIN

2.1 OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA – COMPTES SOCIAUX

Outside Living Industries	(en milliers d'euros)	
Eléments	30/09/10	30/09/09
Chiffre d'affaires	1 161	940
Résultat d'exploitation	-780	-914
Résultat courant avant impôt	-1 328	-3 333
Résultat net	-1 087	-4 731
Capitaux propres	-23 796	-22 709

OLIN SA est une holding financière, société de tête du Groupe.

Elle a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 18 octobre 1995 et est actuellement cotée sur Euronext de NYSE Euronext Paris (Compartiment C) sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique NORT.

OLIN SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

OLIN SA a un rôle de holding animatrice du Groupe et facture à ce titre diverses prestations à ses filiales. Ces facturations constituent les seules ressources de OLIN SA.

OLIN SA a encore supporté sur l'exercice 2009-2010, des charges importantes liées à la restructuration financière du groupe.

Il est rappelé pour la comparabilité des chiffres, que le déficit du 30 septembre 2009 intègre la perte constatée sur la cession des filiales anglaises pour un montant de 1 488 K€.

Les capitaux propres d'OLIN SA sont négatifs à – 23 796 K€ au 30 septembre 2010.

2.2 PRINCIPALES FILIALES OPÉRATIONNELLES DU GROUPE OLIN

2.2.1 - UBBINK GARDEN BV (Pays-Bas / BtoB)

Ubbink Garden BV	(en milliers d'euros)	
Eléments	30/09/10	30/09/09
Chiffre d'affaires	33 307	37 261
Résultat d'exploitation	740	-747
Résultat courant avant impôt	497	-1 258
Résultat net	303	-1 391
Capitaux propres	4 273	3 970

Les activités de UBBINK GARDEN BV concernant l'eau (bassins, étangs et piscines), le luminaire d'extérieur et l'équipement de la plante sont regroupées respectivement sous les marques UBBINK®, AKANUA® et NORTENE® (hors de France).

Outside Living Industries France SARL (anciennement dénommée UBBINK France) exploite depuis le 1er janvier 2008, via un contrat de location gérance, l'activité qui était jusqu'à présent exploitée par la société NORTLAND (ie.commercialisation de piscines hors-sol et des équipements de la piscine).

Au 30 septembre 2010, UBBINK GARDEN BV détient 5 filiales à 100% :

- Allemagne Ubbink Garten GmbH
- Belgique Outside Living Industries Belux BVNR (ex Ubbink Vijver & Tuin)
- Hollande Outside Living Industries Nederland BV (ex AWPS BV) et Ubbink Jardin BV (Société dormante)
- France Outside Living Industries France SARL (ex Ubbink France)

et employait 75 personnes réparties comme suit :

- Hollande : 34
- Belgique : 8
- Allemagne : 13
- France : 20

Pour la comparabilité des chiffres, il est rappelé que le chiffre d'affaires de UBBINK GARDEN BV au 30 septembre 2009 inclut le chiffre d'affaires des filiales anglaises jusqu'à leur cession (6 mois de chiffres d'affaires), soit 2 484 K€.

Par ailleurs, la gamme « aménagements extérieurs » dont l'exploitation a été abandonnée pour l'exercice 2009-2010, avait généré un chiffre d'affaires net de 1.952 k€ pour l'exercice 2008-2009.

A périmètres juridiques et opérationnels comparables, le chiffre d'affaires net de UBBINK progresse de 1,47% au 30/09/2010 comparé au 30/09/2009.

UBBINK a encore supporté sur l'exercice 2009-2010, 6 mois du coût du site logistique de Nieppe (France, 59), soit 281 K€.

Sur un résultat net total de +303 K€ au 30 septembre 2010 pour le sous-groupe, OLIN France contribue pour +30 K€, la filiale allemande, UBBINK GARTEN GmbH pour -348 K€ et le BeNeLux pour + 621 K€.

2.2.2 - KARIBU Holztechnik GmbH (Allemagne / BtoB)

Karibu Holztechnik GmbH	(en milliers d'euros)	
Eléments	30/09/10	30/09/09
Chiffre d'affaires	32 959	33 767
Résultat d'exploitation	936	2 542
Résultat courant avant impôt	824	2 357
Résultat net	632	1 493
Capitaux propres	3 743	3 918

KARIBU – n° 2 allemand du chalet de jardin avec environ 65 000 unités vendues – a intégré le Groupe en décembre 2005. Cette société commercialise outre les chalets, des saunas et des piscines hors sol.

KARIBU, seule filiale du Groupe OLIN à produire en interne, dispose de deux sites de production :

- le site de Bernau (Allemagne) : usine de 3 516 m² / stockage en open space de 3.700 m² ;
- le site de Breme (Allemagne) : usine de 13.072 m² / stockage en open space de 19.605 m².

Karibu détient à 100% deux filiales, Woodfeeling GmbH et Woodgarden GmbH (nouvelle structure).

Au 30 septembre 2010, les effectifs salariés de KARIBU s'élèvent à 152 personnes, toutes employées en Allemagne (94 salariés à Brême et 58 salariés à Bernau).

Le chiffre d'affaires net de KARIBU a baissé de – 2,4% au 30/09/2010 comparé au 30/09/2009.

La baisse de la rentabilité s'explique, d'une part, par la baisse du chiffre d'affaires, et d'autre part, par la baisse de la marge ; le niveau de charges reste quasi-constant entre 2009 et 2010.

La baisse de la marge s'explique par le renchérissement du prix du bois.

2.2.3 – Les activités abandonnées

Les filiales du Groupe, dont les activités ont été cédées (ou arrêtées) au cours de l'exercice 2007-2008, existent toujours, notamment OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE). Les dénouements de leurs opérations, réalisées antérieurement aux cessions et arrêts d'activités, ont généré un résultat cumulé de 29 k€ au 30 septembre 2010.

Conformément à IFRS 5.35, ce résultat est classé en « Résultat des activités abandonnées » au 30/09/2010.

Le lecteur se reportera à la note 10 des annexes aux comptes consolidés au 30/09/2010 pour la présentation du résultat des activités abandonnées.

3. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

3.1 RISQUES FINANCIERS

3.1.1 - Risque de liquidité

La description des passifs financiers figure au paragraphe 1.2 du présent rapport.

Au 30 septembre 2010, le groupe OLIN présente un endettement financier de 42,3 M€.

Dettes Financières		M€	Commentaires
Banques "Haut bilan"	(1)	20,0	(dont des intérêts courus pour 0,3 M€)
D&P PME IV - EFFI INVEST I	(2)	16,6	(dont des intérêts courus pour 2,2 M€)
Emprunt Nortène Tunisie		0,6	
Crédits de campagne des sous-groupes	(3)	4,9	
Autres		0,2	
Total		42,3	

➤ Créances et intérêts des banques « Haut bilan » (1) :

En exécution du protocole de rachat des créances bancaires conclu le 21 octobre 2010, la Société a réglé aux Banques « haut de bilan », post clôture, une quote-part des intérêts dus à hauteur de 152 K€.

Le solde des créances bancaires a fait l'objet d'un rachat par la société EUROCREANCES, Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER dans les conditions décrites au § 1.2.2.2 ci-dessus.

Aux termes de cet accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des créances bancaires cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement desdites créances si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation. (voir § 1.2.2.2).

➤ Créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I (2) :

Parallèlement à la conclusion du protocole de rachat de créances susvisé, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont, par courrier en date du 16 novembre 2010, marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités et conditions dans lesquelles leurs créances de comptes-courants d'associés pourraient être incorporées au capital de OLIN SA .

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Ainsi, sur un montant total d'endettement financier de 42,3 M€ au 30 septembre 2010, la dette financière dont le règlement des échéances est devenu fonction de la capacité financière de OLIN SA s'élève à 36,5 M€.

➤ Crédits de campagne des sous-groupes (3)

Les crédits de campagne sont négociés au niveau des sous-groupes opérationnels KARIBU et UBBINK.

A date, les deux sous-groupes disposent de financements suffisants pour leurs campagnes 2010-2011 et ils respectent leurs covenants bancaires. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance de la survenance d'évènement(s) susceptible(s) de remettre en cause ces crédits de campagne.

➤ Conclusion

Le plan de trésorerie du groupe pour les 12 prochains mois, qui tient compte des accords obtenus récemment par la Société et décrits ci-dessus, montre que le groupe OLIN est en mesure de faire face à ses besoins financiers de l'exercice 2010/2011.

3.1.2 - Risque de change

Environ 20% de l'approvisionnement du Groupe OLIN est effectué depuis l'Asie. La monnaie de transaction est alors le Dollar (USD).

Ces achats concernent essentiellement le sous-groupe UBBINK GARDEN BV, le sous-groupe KARIBU s'approvisionnant principalement en Europe.

UBBINK GARDEN BV gère la couverture du risque de change pour l'ensemble des sociétés du sous-groupe Ubbink situées en Hollande, Allemagne, Belgique et France.

Pour la campagne 2009-2010, le Groupe a couvert, comme pour la campagne précédente, environ 70% du risque de change sur ses achats en USD. Ainsi, UBBINK GARDEN BV (Hollande) a signé le 21 juillet 2009, 6 contrats à terme de 1 million d'USD chacun, dont les échéances s'étalent du 29/10/2009 au 29/03/2010.

La juste valeur des contrats à terme, soit -173 K€ au 30 septembre 2009, est inscrite en passif financier dans les comptes au 30 septembre 2009.

Afin de préparer la campagne 2010-2011, et couvrir le risque de fluctuation de l'USD par rapport à l'Euro, le Groupe a souscrit, le 28 mai 2010, deux contrats à terme d'un montant de 1 M\$ (USD) chacun, dont les échéances se situent respectivement au 28 octobre 2010 (taux EUR/USD contractuel de 1,2412) et au 3 janvier 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,2417).

La juste valeur des contrats à terme, soit -190 K€ au 30 septembre 2010, est inscrite en passif financier dans les comptes au 30 septembre 2010.

Un ajustement des couvertures sera effectué après la détermination du niveau des approvisionnements en Asie pour la campagne 2010-2011 et l'analyse de la tendance du cours de l'USD par rapport à l'Euro.

KARIBU (Allemagne) achète ses devises au « spot » lorsqu'elle en a l'utilité.

3.1.3 - Risque de taux

Jusqu'à début 2006, la Société souscrivait des contrats de swap de taux pour couvrir les risques de taux sur les emprunts à moyen et long terme. Les montants nominaux des contrats représentaient entre 80% et 100% des montants empruntés. Les crédits de campagne, quant à eux, ne faisaient l'objet d'aucune couverture de taux. Les contrats de swap antérieurement souscrits sont désormais échus et, en raison de sa situation financière, la Société n'a pas pu contracter de nouveaux contrats.

Au 30 septembre 2010, l'endettement financier à taux variable est de 25 158 K€. L'exposition nette aux variations de taux est de 24 457 K€ (net de la trésorerie pour 701 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 244 K€ sur les charges financières de l'exercice, soit 14,90 % de ces charges financières.

Il est toutefois à noter que, compte tenu de l'activité saisonnière du groupe, l'endettement financier du groupe se situe à un minimum en fin d'exercice. Ainsi, la simple projection linéaire de l'endettement au 30 septembre 2010, pour le calcul de la sensibilité à la variation des taux d'intérêts, aboutit à un résultat optimiste.

Pour illustration, sur la base de l'endettement au 31 mars 2010, l'impact annuel d'une variation de 1% des taux de référence serait de 328 K€, l'endettement du groupe étant à un pic maximal à fin mars.

3.2 RISQUE LIE A LA STRUCTURE DEFICITAIRE DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ET LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

3.2.1 - Situation structurellement déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (holding) connaît des déficits structurels.

Ses ressources sont limitées aux management fees qu'elle perçoit de ses filiales et dont le montant annuel est compris entre 900 K€ et 1 150 K€ (calcul effectué par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires net hors groupe des sous-groupes opérationnels).

Les dépenses annuelles d'exploitation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, constatées sur les exercices 2009 et 2010, s'élèvent à environ 1 900 K€ (hors intérêts sur dettes haut bilan).

Les différentiels annuels entre les ressources et les dépenses d'exploitation ont été couverts grâce, d'une part, au prêt complémentaire de 2,48 M€ qui a été consenti à la Société par D&P PME IV et EFFI INVEST I entre août et septembre 2008 (voir note 1.2.3 point 5 du présent rapport) et, d'autre part, au prix perçu par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à l'occasion de la cession de l'activité « Jardinage France » en juillet 2008.

Toutefois, avec l'achèvement de la restructuration du Groupe OLIN, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA devrait réaliser d'importantes économies d'honoraires sur le prochain exercice. Par ailleurs, les sous-groupes UBBINK et KARIBU sont en capacité de procéder à une distribution de bénéfice au profit de la Holding OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

3.2.2 - Impact sur la continuité d'exploitation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

Nonobstant le niveau élevé des pertes cumulées jusqu'au 30 septembre 2010 et les capitaux propres consolidés négatifs, la Société demeure toutefois confiante dans sa capacité à assurer sa continuité d'exploitation.

Sur la base du plan de trésorerie de l'exercice 2010-2011, qui intègre les économies de charges d'exploitation planifiées et tient compte des stipulations et engagements souscrits en exécution du protocole de rachat des créances bancaires conclu le 21 octobre 2010, OLIN SA estime être en mesure de faire face à ses engagements sur les 12 mois de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2010.

3.2.3- Risques liés à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2008, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, statuant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par anticipation bien que les capitaux propres au 30 septembre 2007 soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Société était tenue de reconstituer, le 30 septembre 2010 au plus tard, ses capitaux propres à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié de son capital social.

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres de OLIN SA sont négatifs et s'élèvent à - 23 796 253 euros. Ils n'ont pas été reconstitués et sont toujours inférieurs à la moitié du capital social.

En application de l'article L.225-248 du code de commerce, tout intéressé peut donc demander en justice la dissolution de la Société. La Société rappelle toutefois que si un tribunal vient à être saisi d'une telle demande de dissolution anticipée (i) la Société pourra bénéficier d'un délai maximal de 6 mois pour régulariser sa situation et (ii) le Tribunal ne pourra plus prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Compte tenu du délai supplémentaire de régularisation de 6 mois prévu par l'article L.225-248 du code de commerce, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime ne pas être exposée à un risque de dissolution anticipée.

La Société rappelle également qu'elle continue d'étudier les modalités d'une restructuration de ses dettes « haut de bilan » et, plus généralement, toutes les solutions qui lui permettraient de renforcer à terme, et de manière pérenne, ses fonds propres et assainir sa situation financière.

3.3 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

3.3.1 - Risques liés au changement d'activité

La Société a identifié deux risques liés au changement d'activité résultant de la cession de l'activité « jardinage utilitaire » et de son recentrage sur le secteur du « jardin loisir » et du « bien être »

1- la gamme de produits offerte aux distributeurs étant plus restreinte que par le passé, le pouvoir de négociation du Groupe avec les distributeurs se trouve affaibli ;

2- le Groupe devra s'attacher à adapter ses circuits de distribution au marché spécifique des articles destinés au « bien-être » qui requiert l'intervention de professionnels capables de conseiller et d'aider à l'installation des produits. Actuellement, le Groupe distribue ses produits principalement à travers les grandes chaînes de distribution et ne maîtrise pas la formation du personnel dédié à la commercialisation de ces produits.

3.3.2 - Cyclicité de l'activité – Risques liés aux aléas climatiques

L'activité du Groupe OLIN est saisonnière ; le Groupe OLIN réalise généralement plus de 60% de son chiffre d'affaires entre le mois de mars et le mois d'août. Les pics d'activité se situent aux mois de mars, avril et mai.

L'activité du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques. Un mauvais temps persistant au printemps ou au début de l'été pourra avoir un effet significatif sur le niveau des ventes et, par ricochet, sur celui des marges, des stocks et de la trésorerie.

Les restrictions d'utilisation d'eau en été, consécutives à la sécheresse, peuvent également avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe OLIN.

En cas de météo défavorable, le Groupe OLIN met en place des actions commerciales ciblées pour améliorer les ventes.

3.3.3 - Risques liés aux clients : impayés / référencements

La clientèle du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est composée pour l'essentiel de grands distributeurs de produits de jardin (Castorama, Truffaut, Leroy Merlin, Obi, Hornbach, Otto Baumarkt, Verband, Hagebaumarkt, Intratuin, etc.) dont la solvabilité est notoire et qui référencent leurs fournisseurs au niveau national principalement.

Pour le reste des clients, le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES s'informe de la solvabilité de ses prospects et clients auprès des assureurs crédits pour l'ouverture et le suivi des comptes.

Les risques de non –paiement, s'ils existent, sont dans l'ensemble peu importants.

Au 30 septembre 2010, les provisions sur les comptes clients s'élèvent à 903 K€ pour un poste « Clients » de 8 221 K€.

Il est rappelé que le Groupe provisionne les créances clients dès lors que les retards d'échéances deviennent importants et qu'aucun échéancier précis n'est mis en place avec le client pour le paiement des sommes concernées.

Il est aussi rappelé que les contrats commerciaux conclus avec les distributeurs sont renégociés chaque année et le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est ainsi exposé à un risque de non reconduction des contrats.

3.3.4 - Risques liés aux fournisseurs

Le Groupe base la sécurité de sa politique d'achat sur la diversité des sources d'approvisionnement. Cette stratégie permet d'éviter les situations de dépendance vis à vis d'un fournisseur particulier.

D'une manière générale, le Groupe est exposé au risque d'une évolution à la hausse du prix des matières premières.

Une partie des achats étant réalisée en Chine en Dollar (USD) et les marchandises étant expédiées par bateau, le Groupe est aussi exposé aux risques suivants :

- à l'augmentation du coût de la vie en Chine ;
- à l'évolution à la hausse du cours du Dollar (USD) ;
- et à l'augmentation du coût des frais de transport.

Les approvisionnements du Groupe peuvent également être empêchés/limités par des organisations internationales ou bien encore dépendre de la politique commerciale et la mise en place de quotas d'exportation par certains pays dans lesquels sont implantés les fournisseurs de bois exotique du Groupe.

Chaque année, le Groupe revoit ses contrats d'approvisionnement et diversifie ses sources d'achats si les prix proposés par les fournisseurs évoluent défavorablement et de manière durable.

Par ailleurs, afin de se couvrir contre les risques de hausse de prix (matières plastiques), les prix des principaux approvisionnements sont négociés « fermes », quand cela est possible, dès le début et pour toute la saison.

Les achats de bois ne font, quant à eux, l'objet d'une couverture de prix que sur de courtes périodes (environ 4 mois). Ainsi, au delà d'un délai moyen d'environ 4 mois, les sociétés du « pôle Bois » du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sont exposées à une évolution défavorable du prix du bois.

3.3.5 - Risques liés aux stocks

Au cours des exercices passés, les sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES constituaient des stocks correspondant à 3 mois de ventes prévisionnelles pour pouvoir assurer l'exécution des commandes et anticiper les besoins de la saison.

Dans un contexte économique mondial en crise, les stocks sont désormais constitués au minimum nécessaire pour assurer les besoins de l'activité.

Les stocks du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sont peu exposés au risque d'obsolescence par effet de mode compte tenu de la nature des produits commercialisés. Ils sont utilisés, d'année en année, selon le cycle des saisons. Les innovations lancées sur le marché ont généralement une durée de vie supérieure à 5 ans.

Toutefois, les évolutions de la réglementation concernant les normes de fabrication de certains produits peuvent entraîner des dépréciations de stocks. La survenance de tels cas est cependant limitée en pratique car le Groupe OLIN est informé très en amont des évolutions de normes et dispose ainsi du temps nécessaire pour écouler les stocks concernés.

3.4 - Risques liés aux litiges

a- Litige opposant la Société à Monsieur Dominique Vitou et la société Domophi SAS

Il est renvoyé sur ce point aux développements qui figurent au paragraphe 1.3.2 du présent rapport.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe OLIN a été restructuré en profondeur au cours des deux derniers exercices et les filiales structurellement déficitaires ont toutes été cédées ou leurs activités arrêtées.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a réduit (et continue de réduire) de façon importantes ses coûts de fonctionnement pour atteindre un niveau de coût incompressible. La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, holding du Groupe, présente toutefois des comptes structurellement déficitaires sous influence des intérêts financiers de l'endettement « haut bilan » (Voir § 1.2.2 et 3.1.1 du présent rapport).

Au cours de l'exercice 2009/2010, le Groupe a dû faire face à un marché rendu difficile en raison de la crise économique et des mauvaises conditions climatiques.

Les sociétés du Groupe ont également rencontré des difficultés d'approvisionnement, notamment pour les produits en provenance de Chine. Les fournisseurs chinois ont préféré satisfaire prioritairement la très forte demande nationale.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires net du groupe OLIN (activités poursuivies) de l'exercice clos au 30 septembre 2010 est en recul de - 3,44 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, de changements importants dans la structure des marchés (ie. entrée de nouveaux concurrents sur le marché ; fusion/rapprochement de concurrents ; consolidation verticale de distributeurs et de fournisseurs ; etc.) des sous-groupes opérationnels KARIBU et UBBINK qui laisseraient envisager un impact négatif sur ceux-ci dans un futur proche.

Par ailleurs, le financement de la campagne 2011 des sous-groupes opérationnels est assuré.

Toutefois le contexte économique difficile du marché européen peut handicaper de façon significativement l'activité des filiales opérationnelles.

Enfin, le problème particulièrement important de la dette financière « haut bilan » de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est aujourd'hui en partie solutionné (voir § 1.2.2.2 du présent rapport).

La Société précise néanmoins qu'elle continue d'étudier les modalités d'une restructuration de ses dettes « haut de bilan » et, plus généralement, toutes les solutions qui lui permettraient de renforcer à terme, et de manière pérenne, ses fonds propres et assainir sa situation financière.

5. INFORMATIONS SOCIALES ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL

5.1 INFORMATIONS SOCIALES

- **Effectif**

Au 30 septembre 2010, le groupe OLIN employait 229 personnes (équivalent temps plein) réparties comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Au 30 septembre 2010	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
UBBINK BV	20	8	34	13	75
KARIBU Holztechnik GmbH				152	152
OLIN SA	2				2
TOTAL	22	8	34	165	229

Variation des effectifs entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
au 30/09/2009	33	8	37	158	236
au 30/09/2010	22	8	34	165	229
VARIATION	-11	0	-3	7	-7
Baisse suite à cessions d'entités	0	0	0	0	0
Baisse suite à départs personnels	-11	0	-3	0	-15
Augmentation d'effectif	0	0	0	7	8
Total	-11	0	-3	7	-7

L'effectif du Groupe a diminué de 7 personnes entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010.

En France, la baisse d'effectif est consécutive à la fermeture de l'entrepôt de Nieppe au cours du premier trimestre 2010.

Variation des effectifs entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009

Effectif	France	Bel	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
au 30/09/2009	33	8	37	158	0	236
VARIATION	-8	-2	-7	-9	-24	-50
Baisse suite à cessions d'entités					-24	-24
Baisse suite à départs personnels	-8	-2	-7	-9		-26
Total	-8	-2	-7	-9	-24	-50

L'effectif du Groupe a diminué de 50 personnes entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009, principalement :

- en Angleterre, suite à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-24 personnes) ;
- en Allemagne où la réduction du personnel, initiée au cours de l'exercice 2008, s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (-9 personnes) ;
- et en France et en Hollande, où le Groupe a poursuivi l'ajustement de ses effectifs.

- **Durée du travail**

La durée hebdomadaire du travail est de :

- 35 heures.....en France
- 39 heures.....en Hollande
- 38,5 heures.....en Allemagne
- 37,5 heures.....en Belgique

- **Sous-traitance**

Le Groupe a eu recours à de la sous-traitance au cours de l'exercice 2009-2010. L'impact de la charge correspondante est de l'ordre de 254 k€.

- **Formation**

Les dépenses de formation du personnel sont de l'ordre de 115 K€.

- **Emploi et Insertion des travailleurs handicapés**

Le Groupe OLIN a employé 3 salariés handicapés sur l'exercice 2009-2010.

- **Égalité professionnelle**

Le Groupe OLIN offre une égalité de chance aux hommes et aux femmes tant au niveau du recrutement que de l'avancement de carrière.

- **Intéressement et participation des salariés aux résultats du groupe**

Les sociétés du Groupe OLIN n'ont mis en place aucun plan d'intéressement ou de participation des salariés aux résultats du Groupe ou des sociétés qui le composent à l'exception des accords de participation de UBBINK BV.

5.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité des sociétés du Groupe OLIN se concentre essentiellement sur le négoce.

A ce titre, ces sociétés ne sont confrontées ou exposées à aucune problématique environnementale de quelque nature que ce soit, en ce compris la société allemande KARIBU, seule société du Groupe à maintenir une activité industrielle dans la filière « Bois » avec deux usines à Brême et Berlin.

6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Compte tenu des particularités du marché, il est essentiel pour le Groupe OLIN de se différencier de ses concurrents (et notamment des importateurs chinois) en lançant chaque année de nouvelles innovations / références de produits qui viennent à remplacer les anciennes.

Nonobstant la cession de l'activité « Jardinage France » à INTERMAS NETS en juillet 2008 (qui représentait environ 800 références), le Groupe OLIN compte actuellement plus de 2 300 références de produits et renouvelle tous les ans environ 250 références de produits.

Les sommes ainsi investies par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sont comptabilisées en charges, à l'exception des moules qui font l'objet d'un amortissement.

La conception des nouveaux produits est effectuée en interne par les équipes commerciales et le département achat selon leur appréhension du marché futur.

La grande distribution ne référence ensuite qu'une partie des innovations proposées par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA selon ses propres critères d'accueil par les clients finaux. Cette phase se situe en général une année après le développement des nouveaux produits.

Ainsi jusqu'au référencement effectif des produits du Groupe par la grande distribution, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'est pas en mesure d'identifier parmi les nouveaux articles proposés, ceux susceptibles de générer des avantages économiques futurs probables.

La Société estime que les dépenses liées au développement des nouveaux produits représentent environ 1% du chiffre d'affaires du Groupe OLIN.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

7.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL :

A la clôture de l'exercice, le capital social s'élève à 260 464,50 euros. Il est divisé en 2 604 645 actions de 0,10 euro de nominal, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Au 30 septembre 2010 la Société ne détient aucune de ses propres actions.

7.2 MODIFICATION DU CAPITAL :

L'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mai 2009 a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital a été réalisée par voie de minoration de 2,90 euros de la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle a ainsi été ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

Reprenant les précédents développements présentés au § 1.3.2 ci-dessus, il est rappelé que Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris a notamment annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire.

La Société, qui a interjeté appel de ce jugement le 17 novembre 2010, estime que cette décision ne devrait pas avoir d'incidences sur la réduction de capital motivée par des pertes décidée le 15 mai 2009 dans la mesure où les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 juillet 2010 ont ratifié, à la majorité qualifiée, et pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12ème et 13ème résolutions aux fins de réduire le capital social de la société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

Aucune autre modification n'a été apportée au capital social au cours de l'exercice écoulé.

7.3 ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE :

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital social au 31 décembre 2010 :

Actionnaires	Nb titres	Nb droits de vote exerçables	%capital	%droits de vote "brut"	Nb droits de vote corrigé (2)	%droits de vote corrigé (2)
D&P PME IV	1 000 000	2 000 000	38,39%	42,92%	2 000 000	51,08%
Effi Invest I	500 000	1 000 000	19,20%	21,46%	1 000 000	25,54%
<i>Sous total concert</i>	<i>1 500 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>57,59%</i>	<i>64,37%</i>	<i>3 000 000</i>	<i>76,62%</i>
Domophi (1)	383 094	624 427	14,71%	13,40%	146 030	3,73%
Famille Vitou	191 935	381 052	7,37%	8,18%	114 434	2,92%
Philippe Wallon	34 462	68 924	1,32%	1,48%	68 924	1,76%
Famille Gourlet	89 535	179 070	3,44%	3,84%	179 070	4,57%
Autres nominatifs	1 579	2 835	0,06%	0,06%	2 835	0,07%
Public	404 040	404 040	15,51%	8,67%	404 040	10,32%
TOTAL	2 604 645	4 660 348	100,00%	100,00%	3 915 333	100,00%

(1) La société DOMOPHI est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 46 rue Antoine Fratacci – 92170 VANVES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 402 741 235. La société DOMOPHI, créée en 1995, a pour activité l'acquisition, la détention, la cession de titres et/ou valeurs mobilières de toutes sociétés civiles ou commerciales, par tout moyen. Le capital de la société DOMOPHI est détenu à hauteur de 80,48%, en capital et en droits de vote, par la famille de Monsieur Dominique VITOU ; à hauteur de 14,64%, en capital et en droits de vote, par Monsieur Philippe WALLON et enfin à hauteur de 4,88%, en capital et en droits de vote, par Monsieur Philippe LEPERS.

(2) Saisi d'une demande présentée par D&P PME IV et EFFI INVEST I, le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 15 mai 2009, après avoir constaté que Monsieur VITOU et la société DOMOPHI (dont Monsieur VITOU est le Président) n'avaient pas déclaré de franchissements de seuil ou d'intention au titre de leur concert présumé en application des dispositions de l'article L. 233-10 II du Code de commerce, a décidé d'appliquer à leur encontre la sanction prévue à l'article L.233-14 du Code de commerce, savoir la privation automatique des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée au titre du concert présumé, soit 5%. La décision du Bureau a été contestée par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS (Cf. § 4.5.2 et 20.4, d) du Document de référence enregistré le 18/11/10 sous le n°R.10-074) et un jugement défavorable à O LIN SA a été rendu en premier ressort par le Tribunal de Commerce de Paris le 13 octobre 2010. OLIN SA Société a interjeté appel de ce jugement en date du 17 novembre 2010.

A la connaissance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société.

7.4 CAPITAL POTENTIEL

7.4.1 Capital autorisé non émis

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100, al. 7 du Code de Commerce, le tableau ci-après présente les délégations de compétences et autorisations financières qui ont été consenties par l'assemblée générale mixte des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 20 juillet 2010 au profit du Directoire pour procéder à des augmentations de capital, en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce :

TITRES CONCERNES	SOURCE (N° DE RESOLUTION)	DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMUM D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN EUROS	UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	25 M€ (plafond spécifique et plafond maximum global)	Néant
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles	Néant

TITRES CONCERNES	SOURCE (N° DE RESOLUTION)	DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMUM D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN EUROS	UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 2 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE 20/07/10 3 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10% du capital social	AGE 20/07/10 4 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription puissent servir à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	AGE 20/07/10 5 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant

Le Directoire n'a utilisé aucune de ces délégations financières, que ce soit au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début du nouvel l'exercice.

7.4.2 Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice écoulé, la totalité des 53.628 options qui étaient encore en vigueur a été annulée, Monsieur Jean-Luc HEYMANS, unique bénéficiaire, ayant expressément et irrévocablement renoncé à leur bénéfice en février 2010.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions et, plus généralement, aucun instrument financier donnant accès au capital, ni aucun autre instrument optionnel, n'a été attribué, levé ou exercé au cours des deux derniers exercices à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux et/ou au dix principaux attributaires salariés.

7.4.3 Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre

A la date d'élaboration du présent rapport, le Directoire ne dispose pas d'autorisation financière lui permettant d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à créer de la Société.

7.4.4 Titres non représentatifs du capital

L'assemblée générale des actionnaires de OLIN SA s'est prononcée à l'unanimité, le 18 septembre 2007, en faveur de l'émission de 1 500 000 obligations assorties chacune d'un bon de souscription d'action (ensemble les « OBSA ») pour un montant global de 15 M€, dont la souscription a été réservée au fonds D&P PME IV à hauteur de 1 000 000 OBSA et à la société EFFI-INVEST I à hauteur de 500 000 OBSA.

Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 septembre 2007 sous le N°07-316.

Afin de renforcer les fonds propres de la Société, dans les conditions précédemment décrites au § 1.2.3 (5) du présent rapport, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé, le 30 juin 2008, la totalité des 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient et libéré le prix de souscription des actions nouvelles par voie de compensation avec une quote-part de leur créance obligataire sur OLIN SA.

A la date du 30 juin 2008, il n'y avait plus aucun bon de souscription d'actions en circulation et 308 211 obligations ont été annulées, de sorte qu'il ne restait plus en circulation, depuis cette date, que 1 191 798 obligations.

L'amortissement normal de l'emprunt obligataire était prévu en totalité le 21 septembre 2010, date à laquelle les 1 191 798 obligations qui étaient encore en vigueur sont devenues caduques.

En conséquence, à la clôture de l'exercice, il n'existe plus aucun titre non représentatif du capital.

7.5 ACTIONNARIAT SALARIE

Au 30 septembre 2010, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise ou inter-entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions OLIN ou des sociétés qui lui sont liées.

A cette date, il n'existait aucun fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) permettant aux salariés de la Société d'investir indirectement en actions OLIN.

Enfin, les salariés ne détiennent directement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

7.6 PLACE DE COTATION

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur Euronext Paris (compartiment C) de NYSE Euronext sous le code ISIN FR 0006626032, code mnémonique NORT. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du cours de clôture de l'action OLIN au 31 décembre 2010, soit 0,95 euro, ressort à 2 474 412,75 euros.

7.7 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, qu'aucun élément ne nous semble susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la société OLIN SA à l'exception des éléments suivants :

- Délégations de compétences consenties au Directoire pour augmenter le capital social (voir § 7.4.1 ci-dessus) ;
- L'existence d'un concert déclaré entre les actionnaires majoritaires de la société OLIN SA, savoir D&P PME IV et EFFI INVEST I.

7.8 FRANCHISSEMENT DE SEUILS :

Par courriers en date des 20 et 21 juillet 2010, D&P PME IV et Effi-Invest I ont effectué individuellement et de concert les déclarations suivantes, à la suite d'une attribution de droits de vote double à leur profit en date du 16 juillet 2010 :

- D&P PME IV a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 juillet 2010, le seuil de 1/3 des droits de vote de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir individuellement 1 000 000 actions OLIN représentant 2 000 000 de droits de vote, soit 38,39% du capital et 42,38% des droits de vote de la Société.
- Effi Invest I a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 juillet 2010, le seuil de 20% des droits de vote de la Société et détenir individuellement 500 000 actions OLIN représentant 1 000 000 de droits de vote, soit 19,20% du capital et 21,19% des droits de vote de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

La déclaration d'intention suivante a été effectuée : « En application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général, Effi-Invest I déclare ses intentions pour les 6 mois à venir, à savoir :

- *modes de financement de l'acquisition et ses modalités : non applicable (franchissement de seuil passif) ;*
 - *qu'Effi-Invest I agit de concert avec D&P ;*
 - *qu'Effi-Invest I n'envisage pas de procéder à des acquisitions d'actions OLIN sur le marché pendant cette période ;*
 - *qu'Effi-Invest I détient déjà, de concert, le contrôle de la société OLIN;*
 - *qu'Effi-Invest I envisage, de concert avec D&P, de poursuivre la stratégie annoncée vis-à-vis de l'émetteur ;*
 - *qu'Effi-Invest I n'envisage pas :*
 - *de projet de fusion, de réorganisation, de liquidation, ou de transfert d'une partie substantielle des actifs de l'émetteur ou de toute personne qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce,*
 - *de projet de modification de l'activité de l'émetteur ;*
 - *de projet de modification des statuts de l'émetteur ;*
 - *qu'Effi-Invest I envisage de faire procéder par la société OLIN à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour permettre une incorporation des créances d'Effi-Invest I et D&P, conformément aux stipulations du protocole conclu avec les principaux créanciers de la société le 29 janvier 2010 ;*
 - *qu'Effi-Invest I n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou droits de vote de l'émetteur ;*
 - *qu'Effi-Invest I dispose d'ores et déjà d'un mandat de membre du conseil de surveillance et n'exclut pas de demander un second mandat de membre du conseil de surveillance. »*
- Les sociétés D&P PME IV et Effi-Invest I ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 16 juillet 2010, le seuil de 50% des droits de vote de la société OLIN et détenir de concert 1 500 000 actions OLIN représentant 3 000 000 de droits de vote, soit 57,59% du capital et 63,58% des droits de vote de cette société, répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
D&P PME IV	1 000 000	38,39	2 000 000	42,38
Effi-Invest I	500 000	19,20	3 000 000	21,19
Total concert	1 500 000	57,59	1 500 000	63,58

Ces franchissements de seuil ont été déclarés à l'Autorité des Marchés Financiers (Avis n°210C0664 du 21 juillet 2010).

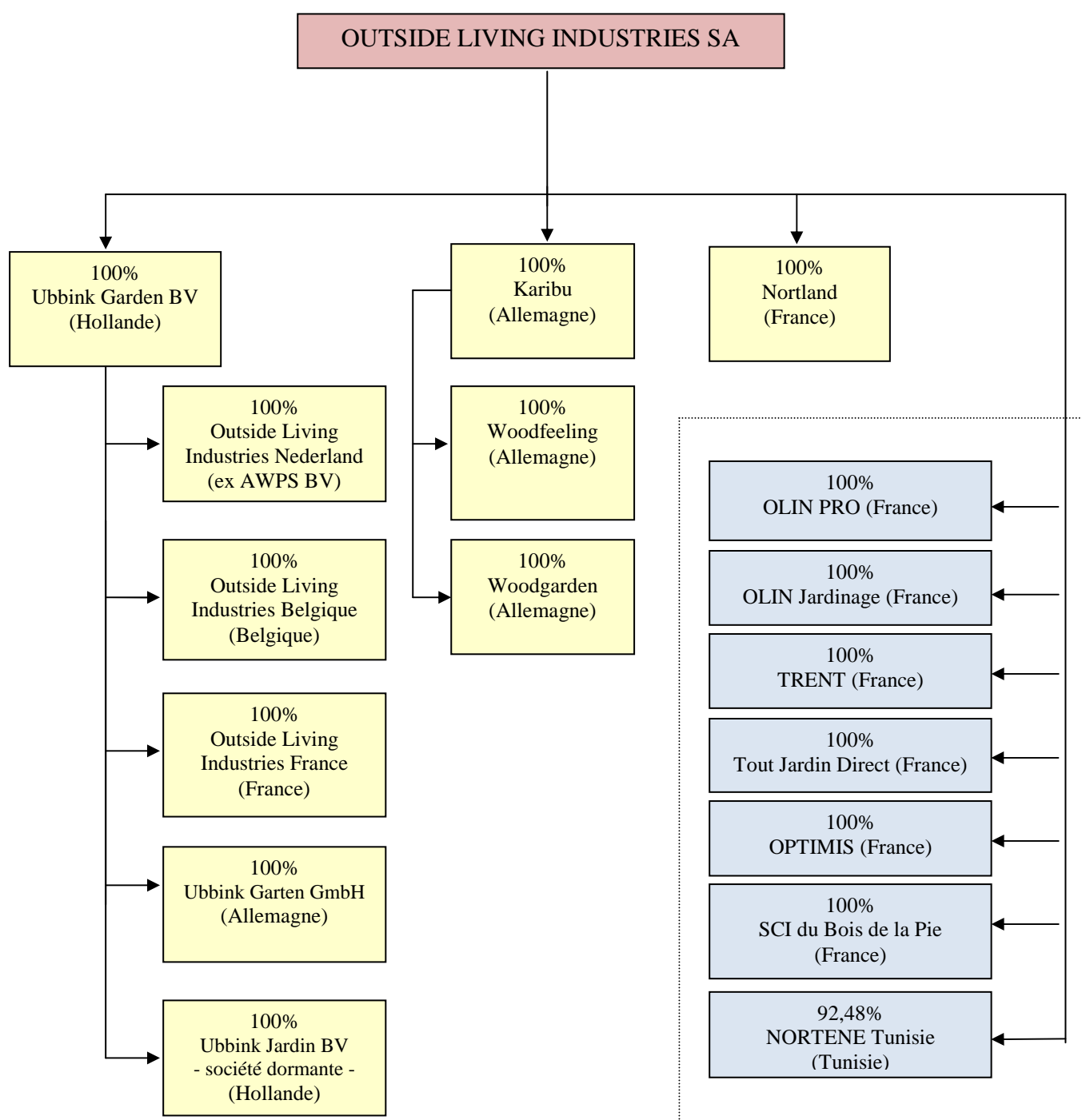
A la connaissance de la Société, aucun autre franchissement de seuil n'a été notifié à la Société au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début de l'exercice.

7.9 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS :

Néant.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 30 septembre 2010, l'organigramme du Groupe OLIN est le suivant :



Sociétés dépourvues d'activité

Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées dans l'organigramme ci-dessus, le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital.

En vous rendant compte de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé, nous vous avons également exposé l'activité de ses filiales opérationnelles.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan, en application de l'article L.233-15 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L.233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que, au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française.

9. INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

9.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE OLIN

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés au cours de l'exercice écoulé par chacun des membres du Directoire et du Conseil de surveillance de OLIN SA :

9.1.1 Membres du Directoire

Nom et prénom	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans le Groupe OLIN (hors mandat social)	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Adresse professionnelle
JL. HEYMANS Président du Directoire	02/04/2001	23/04/2009	23/04/2011	Directeur Général Marketing, Sales, Logistics	Néant	Groupe OLIN - Gérant de Outside Living Industries France SARL (anc. Ubbink France SARL) - Gérant de Outside Living Industries Nederland BV (anciennement dénommée AWPS BV) - Gérant de Ubbink Jardin BV - Administrateur et Directeur de Ubbink Garden BV - Geschäftsführer de Ubbink Garten GmbH - Geschäftsführer de Karibu Holztechnik GmbH et Woodfeeling GmbH - Gérant de OLIN Pro SARL - Gérant de OLIN Jardinage SARL - Président de Trent SAS - Gérant de la SCI du Bois de la Pie - Gérant de Optimis SARL - Gérant de Nortland SARL - Président de Tout Jardin Direct SAS	75, avenue Parmentier – 75011 Paris

G. TOURNIER								
Membre du Directoire et Directeur Général (art. L225-66 C.Com)	30/09/2008	28/06/2009	28/06/2011	Directeur Administratif et Financier	Néant	Néant		75, avenue Parmentier – 75011 Paris

9.1.2 Membres du Conseil de Surveillance

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Adresse professionnelle
B. ROQUES (1)	Cooptation le 21/11/2008 Ratification AG du 15/05/2009	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008		Groupe SELCODIS - Selcodis SA : Membre du Conseil de surveillance depuis avril 2007 Autres - FL Vuitton Gestion et Conseil SA : Administrateur - Inès de la Fressange SA : Administrateur depuis juin 2005	
J.SURCHAMP (2)	Cooptation le 16/06/2008 Ratification AG du 15/05/2009	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Vice-président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Directeur Associé dans un fonds d'investissement	- Représentant permanent de D&P PME IV au conseil d'administration de Raphaël Young SA, - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil de surveillance de Panol SA	152 avenue Malakoff – 75116 Paris
N. URBAIN (3)	18/09/2007	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Dirigeant de société	- Président de la SA Sicomax - Président de la SA SGCE - Président de la SAS Immobilier Développement - Président de la SAS Marais Participations - Président de la SAS Eurocréances - Président de la SAS Effi Re - Gérant de la SARL CDB Finances	6 rue de Téhéran – 75008 Paris
D. VITOU	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	- Président de Domophi SAS - Gérant de l'EUURL Vitou Savanne	N/A
P. LEPERS	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	Néant	N/A

(1) M. Bernard ROQUES a été coopté en qualité de membre du Conseil par décision du 21 novembre 2008 en remplacement de M. Hervé DESCOTTES (démissionnaire). Lors de cette réunion, il a également été désigné en qualité de Président du Conseil en remplacement de M. Nicolas URBAIN, démissionnaire de ces fonctions.

(2) M. Jérémie SURCHAMP, coopté en qualité de membre du Conseil par décision en date du 16 juin 2008 sur proposition de D&P PME IV, a été désigné en qualité de Vice-président du Conseil par décision du 21 novembre 2008 en remplacement de M. Hervé DESCOTTES, démissionnaire de ces fonctions.

(3) M. Nicolas URBAIN a été désigné en qualité de membre du Conseil par décision de l'assemblée générale du 18 septembre 2008 sur proposition de D&P PME IV.

9.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par la Société, et/ou par l'une quelconque des sociétés qu'elle contrôle, aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

9.2.1 Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux membres du Directoire au cours du dernier exercice

Jean-Luc HEYMANS / Président du Directoire (1)		
(montants en €)	Exercice 2009-2010	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (2)	240 000	240 000
Rémunération variable (3)	<i>Principe de rémunération non encore arrêté</i>	0
Rémunération exceptionnelle (4)	0	109 131
Jetons de présence	0	0
Avantage en nature (véhicule)	9 927	9 927
Total	249 927	359 058

(1) Président du Directoire à compter du 30/09/2008

(2) Rémunération au titre d'un contrat de travail conclu avec Outside Living Industries France SARL

(3) Aux termes de son contrat de travail, Monsieur Jean-Luc Heymans peut bénéficier, au titre de l'exercice 2009-2010, d'une rémunération variable d'un montant maximum net de 100 K€ si les objectifs fixés dans le contrat de travail sont atteints. Il appartient au Conseil de surveillance de OLIN SA appelé à examiner les comptes au 30/09/2010 de déterminer si Monsieur Jean-Luc Heymans a rempli les objectifs qui lui ont été contractuellement assignés.

(4) Prime versée par Outside Living Industries France SARL fin février 2010 sur décision du Conseil de surveillance de la société Outside Living Industries SA du 3 février 2010 en contrepartie des efforts et de l'implication personnelle forte consacrés par Monsieur Heymans aux restructurations majeures effectuées au cours des exercices concernés.

Georges TOURNIER / Membre du Directoire (1)		
(montants en €)	Exercice 2009-2010	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (2)	190 000	150 000
Rémunération variable (3)	<i>Principe de rémunération non encore arrêté</i>	0
Rémunération exceptionnelle (4)	0	56 662
Jetons de présence	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0
Total	190 000	206 662

(1) Début de mandat le 30/09/2008

(2) Rémunération au titre d'un contrat de travail conclu avec Outside Living Industries SA

(3) Aux termes de son contrat de travail, Monsieur Georges Tournier peut bénéficier, au titre de l'exercice 2009-2010, d'une rémunération variable d'un montant maximum brut de 20 K€ si les objectifs fixés dans le contrat de travail sont atteints. Il appartient au Conseil de surveillance de OLIN SA appelé à examiner les comptes au 30/09/2010 de déterminer si Monsieur Georges Tournier a rempli les objectifs qui lui ont été contractuellement assignés.

(4) Prime versée par Outside Living Industries SA en mars 2010 sur décision du Conseil de surveillance de la société Outside Living Industries SA du 3 février 2010 en contrepartie des efforts et de l'implication personnelle forte consacrés par Monsieur Tournier aux restructurations majeures effectuées au cours des exercices concernés.

9.2.2 Tableau des rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance au cours du dernier exercice

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2009-2010 Montants versés en €
Bernard ROQUES Président du Conseil	
Jetons de présence	0
Autres rémunérations (1)	48 000
Jérémie SURCHAMP Vice-Président du Conseil	
Jetons de présence	0
Autres rémunérations	0
Nicolas URBAIN	
Jetons de présence	0
Autres rémunérations	0
Dominique VITOU	
Jetons de présence	0
Autres rémunérations	0
Philippe LEPERS	
Jetons de présence	0
Autres rémunérations	0

(1) Rémunération versée ès qualité de Président du Conseil de surveillance conformément à l'article L.225-81 du code de commerce avec effet à compter du 21/11/2008, date de désignation de Monsieur Bernard ROQUES à ces fonctions.

9.2.3 Informations relatives à l'existence au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA : d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, d'indemnités de non-concurrence

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Luc HEYMANS Président du Directoire Début mandat : 02/04/01 Fin mandat : 23/04/11	X(1)			X		X	X(2)	
Georges TOURNIER Membre du Directoire - DG Début mandat : 30/09/08 Fin mandat : 28/06/11		N/A		X		X	X(3)	

(1) Au titre de la direction opérationnelle du sous-groupe Ubbink Garden BV

(2) En contrepartie de la non-concurrence et pendant la durée de celle-ci, l'employeur de Monsieur Jean-Luc Heymans lui versera une indemnité mensuelle égale à 30% de sa rémunération mensuelle brute : la rémunération mensuelle brute étant égale à 1/12ème de la rémunération annuelle brute des 12 derniers mois.

(3) En contrepartie de la non-concurrence et pendant la durée de celle-ci, l'employeur de Monsieur Georges Tournier lui versera une indemnité mensuelle égale à 30% de sa rémunération mensuelle brute : la rémunération mensuelle brute étant égale à 1/12ème de la rémunération annuelle brute des 12 derniers mois.

9.3 OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES

A la connaissance de OLIN SA, aucun des dirigeants et/ou aucune des personnes qui leur sont liées n'a notifié à la Société, en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, la réalisation d'opérations sur les titres OLIN au cours de l'exercice écoulé.

10. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au 30 septembre 2010, le résultat consolidé (part du Groupe) est négatif et ressort à – 1.527.620 €. A cette date, le résultat de la société mère OLIN SA est également négatif et s'élève à – 1.087.371,84 €.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 30/09/2010, soit -1.087.371,84 €, au compte de report à nouveau qui sera ainsi porté de -34.671.122,65 euros à -35.758.494,49 euros.

Il est rappelé que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1 Capitaux propres demeurant inférieurs à la moitié du capital social

Nous attirons votre attention sur le fait que les capitaux propres au 30 septembre 2010 restent négatifs et s'élèvent à -23.796.253 € pour un capital social, à cette date, de 260 464,50 €.

Le 31 mars 2008, l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par anticipation bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social.

Nous vous rappelons cependant que la Société était tenue de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié de son capital social, au plus tard le 30 septembre 2010.

Cette reconstitution des capitaux propres n'est pas été réalisée à la date du présent rapport. Le lecteur se reportera au paragraphe 3.2.3 du présent rapport pour l'évaluation du risque lié à cette situation.

11.2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (Annexe 1).

11.3 Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées au paragraphe 4° de l'article 39 dudit code, s'élève à 10.264 € au titre de l'exercice (amortissements excédentaires). Etant donné la situation fiscale déficitaire des sociétés, aucun impôt n'a été supporté au titre de ces charges non déductibles.

11.4 Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

11.5 Conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-86 du code de commerce

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-86 du code de commerce et autorisées par votre conseil de surveillance durant l'exercice écoulé.

La liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales en application de l'article L.225-87 ont été communiqués aux membres du conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes.

11.6 Délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1 du code de commerce, issu de la loi du 4 août 2008, et de l'article D 441-4 du même code, nous vous indiquons les délais de paiement des fournisseurs au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2010.

Outside Living Industries SA (holding)				Dettes non échues à la clôture		
Dettes fournisseurs en milliers d'€	Total poste "fournisseurs" au 30/09/2010	Total dettes échues à la clôture	Total dettes non échues à la clôture	Dont échéances à - de 30 jours	Dont échéances entre 30 et 60 jours	Dont échéances à + de 60 jours
Fournisseurs hors groupe	637	0	637	94	154	389
Fournisseurs groupe	7	7	0	0	0	0
Total Fournisseurs	644	7	637	94	154	389

ooOoo

Les renseignements que nous venons de vous donner vous permettront, pensons nous, de prendre les décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Directoire.

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	30.09.06	30.09.07	30.09.08	30.09.09	30.09.10
	En €	En €	En €	En €	En €
1 - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	3 313 932	3 313 935	7 813 935	260 464	260 464
b) Nombre d'actions émises	1 104 644	1 104 645	2 604 645	2 604 645	2 604 645
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	16 755 024	2 273 982	1 615 268	939 702	1 161 296
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	315 337	-5 110 348	-4 475 801	-31 286 019	-1 075 399
c) Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	76 516	-18 010 956	-20 522 487	-4 730 667	-1 087 372
e) Montant des bénéfices distribués (1)	0	0	0	0	0
3 - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfices après impôt, mais avant amortissements et provisions	0	-5	-2	-12	0
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	0	-16	-8	-2	0
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
4 - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	2	2	8	5	3
b) Montant de la masse salariale (2)	2 516 980	296 253	889 381	413 735	315 361
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..) (2)	1 133 774	143 823	386 597	123 355	164 474

(1) Exercice de versement effectif

(2) Le personnel de NORTENE JARDIN SAS, repris par OLIN SA à compter du 01/10/2005 (fusion NSA-Njardin), a été transféré chez OLIN JARDINAGE SARL à compter du 1er juin 2006

* *
*

CHAPITRE 3. COMPTES CONSOLIDES DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA AU 30 SEPTEMBRE 2010

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Au 30 septembre 2010

(en milliers d'euros)			
ACTIF	Notes	Septembre-10	Septembre-09 (retraité)
Goodwill	(11)	10 617	10 617
Immobilisations incorporelles	(11)	2	15
Immobilisations corporelles	(12)	2 126	2 176
Autres actifs financiers	(13)	36	19
Actifs d'impôts différés	(14)	162	112
ACTIF NON COURANT		12 943	12 939
Stocks et en-cours	(15)	9 966	7 980
Clients et comptes rattachés	(16)	7 318	9 413
Actifs d'impôt exigible		-	45
Autres actifs courants	(17)	1 797	2 991
Trésorerie et équivalents	(a)	701	1 600
ACTIF COURANT		19 782	22 029
TOTAL DE L'ACTIF		32 725	34 968

(en milliers d'euros)			
PASSIF	Notes	Septembre-10	Septembre-09 (retraité)
Capital	(18)	260	260
Primes		10 436	10 436
Réserves consolidées		- 29 608	- 24 651
Réserves de conversion		208	178
Résultat de l'exercice - part du groupe		- 1 528	- 4 950
Capitaux propres part du groupe		- 20 232	- 18 727
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
CAPITAUX PROPRES		- 20 232	- 18 727
Provisions	(19)	164	-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	(26)	990	1 098
Passifs financiers	(20)	-	32
PASSIF NON COURANT		1 154	1 130
Provisions	(19)	595	678
Passifs financiers à court terme	(20)	42 300	41 222
Passifs d'impôt exigible		385	853
Autres passifs	(21)	8 523	9 812
PASSIF COURANT		51 803	52 565
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		32 725	34 968

(a) La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

Le lecteur se reportera à la note 32 pour le détail du retraitement du bilan publié au 30 septembre 2009.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL EN 2 ETATS SEPARES

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2010

(en milliers d'euros)

Postes	Notes	Septembre-10	Septembre-09 (retraité)
Chiffre d'affaires		65 362	67 675
Autres produits		216	238
Total Produits	(9) & (22)	65 578	67 913
Variation de stock de produits finis et encours		1 020	- 539
Achats consommés		- 38 399	- 37 187
Charges externes		- 17 363	- 18 198
Charges de personnel		- 9 590	- 10 194
Impôts et taxes		- 124	- 120
Amortissements		- 566	- 561
Variation des provisions		288	352
Autres produits courants		276	103
Autres charges courantes		- 295	- 755
Résultat opérationnel courant	(23)	825	814
Autres charges opérationnelles	(23)	- 346	-
Résultat opérationnel	(23)	479	814
Produits de trésorerie et équivalent		1	2
Coût financier brut	(24)	- 1 637	- 2 160
Impôts exigibles et différés	(25)	- 400	- 978
Résultat des activités poursuivies		- 1 557	- 2 322
Résultat net des activités abandonnées	(10)	29	- 2 628
Résultat net		- 1 528	- 4 950
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du groupe		- 1 528	- 4 950
Nbre d'actions		2 604 645	2 604 645
Stock-options	(26,E)	-	53 628
Résultat par action (en €)		- 0,59	- 1,90
Résultat dilué par action (en €) *		- 0,59	- 1,90
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		- 0,60	- 0,89
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €) *		- 0,60	- 0,89

(en milliers d'euros)

Postes	Notes	Septembre-10	Septembre-09 (retraité)
Résultat de l'ensemble consolidé		- 1 528	- 4 950
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion		30	- 149
Autres		-	-
Autres éléments du résultat global net d'impôts		30	- 149
Résultat global total		- 1 498	- 5 099
Résultat global total attribuable			
Aux actionnaires de OLIN SA		- 1 498	- 5 099
Aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat global total		- 1 498	- 5 099

* Résultat dilué par action et Résultat dilué par action des activités poursuivies

Le calcul du résultat dilué en 2009 ne tient pas compte de l'hypothèse de levée d'options qui présentent un caractère antidilutif sur le résultat par action (perte)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2010

(en milliers d'euros)

Libellés	Sept 10	Sept 09 (retraité)
Résultat net des activités poursuivies	-1 557	-2 322
Résultat net total des activités abandonnées	29	-2 628
Elimination des amortissements et provisions	714	-305
Elimination des plus ou moins-values de cessions	112	-3 769
Capacité autofinancement après coût financier net et impôt	-702	-9 024
Elimination des impôts	400	965
Elimination coût endettement financier	1 679	2 520
Incidence juste valeur swap de taux et contrats à terme	15	99
Incidence frais d'émission des emprunts (amortissement)	213	426
Capacité autofinancement avant coût financier net et impôt	1 605	-5 014
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	13	12 503
Impôts payés	-412	-721
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités poursuivies</i>	822	7 545
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités abandonnées</i>	384	-777
Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation (A)	1 206	6 768
Acquisitions d'immobilisations	-583	-730
Cessions d'immobilisations (a)	157	4 648
Autres variations d'actifs	-25	387
Incidence des changements de méthode	-8	0
Incidence des variations de périmètre	-800	1 609
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités poursuivies</i>	-1 259	1 265
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités abandonnées</i>	0	4 649
Flux net provenant des (affectés aux) investissements (B)	-1 259	5 914
Remboursements d'emprunts (b)	-1 076	-2 854
Intérêts versés	-1 256	-772
Variation du financement CT (crédits de campagne) (c)	1 470	-8 886
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités poursuivies</i>	-819	-9 785
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités abandonnées</i>	-43	-2 727
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	-862	-12 512
Incidence de la variation des taux de change (D)	14	-1
<i>Variation de trésorerie des activités poursuivies</i>	-1 256	-976
<i>Variation de trésorerie des activités abandonnées</i>	355	1 145
Variation de trésorerie (A)+ (B) + (C)+ (D)	-901	169
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	1 594	1 425
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	693	1 594
Trésorerie positive	701	1 600
Trésorerie négative et autres valeurs	-8	-6
Trésorerie clôture	693	1 594

Septembre 2010

(b) principalement le remboursement du prêt S&B pour 1.000 K€

(c) hausse crédits de campagne de Karibu pour +1.194 K€ et pour Ubbink pour + 276 K€

Septembre 2009

(a) dont l'encaissement du prix de vente de l'immeuble de Lille pour 3.100 K€ et du solde du prix de cession de l'activité « jardinage utilitaire France » pour 1.502 K€.

(b) principalement le remboursement du prêt relais Thémis pour 2.627 K€

(c) dont baisse des crédits de campagne de Karibu pour -3.116 K€ et pour Ubbink pour -5.764 K€

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Au 30 septembre 2010

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Nbre d'actions (1)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 30 septembre 2008	2 604 645	7 814	10 436	- 21 837	321	- 10 237	- 13 503	106	- 13 397
Effet amendement IAS 38 (3)				- 232			- 232		- 232
Capitaux propres d'ouverture au 01-10-08	2 604 645	7 814	10 436	- 22 069	321	- 10 237	- 13 735	106	- 13 629
Résultat de l'exercice						- 4 920	- 4 920	-	- 4 920
Effet amendement IAS 38 (3)						- 30	- 30	-	- 30
Ecart de conversion par capitaux propres					- 143		- 143	- 6	- 149
Total des pertes et profits de l'exercice					- 143	- 4 950	- 5 093	- 6	- 5 099
Affectation du résultat de N-1				- 10 237		10 237			
Réduction de capital (2)		- 7 554		7 554					
Variation de périmètre				106			106	- 106	
Autres variations				- 5			- 5	6	1
Au 30 septembre 2009	2 604 645	260	10 436	- 24 651	178	- 4 950	- 18 727	-	- 18 727
Résultat de l'exercice						- 1 528	- 1 528	-	- 1 528
Ecart de conversion par capitaux propres					30		30	-	30
Total des pertes et profits de l'exercice					30	- 1 528	- 1 498	-	- 1 498
Affectation du résultat de N-1				- 4 950		4 950			
Autres variations				- 7			- 7		- 7
Au 30 septembre 2010	2 604 645	260	10 436	- 29 608	208	- 1 528	- 20 232	-	- 20 232

(1) Cf. Note 18.

(2) L'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 avait décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros de la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris a annulé les délibérations de l'AGE du 15 mai 2009.

Toutefois, anticipant ce risque, la société avait réuni une nouvelle AGE, le 20 juillet 2010, qui a procédé à la ratification de la réduction du capital telle que votée lors de l'assemblée du 15 mai 2009 (voir note 6, C).

(3) Selon l'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, les dépenses de catalogues doivent être comptabilisées directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

La méthode rétrospective consiste à appliquer la nouvelle méthode aux transactions concernées comme si cette méthode avait toujours été appliquée, sauf si les ajustements sont impraticables. Les informations de toutes les périodes publiées (dernier arrêté et l'information comparative) doivent obligatoirement être ajustées. Le montant net d'impôt des catalogues figurant en stock au 30 septembre 2008, soit 232 k€, est imputé sur les capitaux propres d'ouverture de la première période publiée en comparatif.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 30 septembre 2010

NOTE 1- Informations sur l'entité présentant les états financiers

Outside Living Industries S.A. (OLIN SA) - est une holding financière cotée sur le Compartiment C de NYSE EURONEXT Paris sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique NORT.

OLIN S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

OLIN S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin.

Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne et Belgique).

Les comptes annuels couvrant la période du 01.10.2009 au 30.09.2010 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

NOTE 2- Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice du 1^{er} octobre 2009 – 30 septembre 2010 sont établis selon les normes IFRS.

Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2009.

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 5 janvier 2011.

Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

NOTE 3- Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des états financiers

Les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'IASB sont appliquées par le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoirement en 2009-2010 sont les suivantes :

- IAS 1 révisé, présentation des états financiers, (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendements à IAS 23, coûts d'emprunts (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendements à IAS 27, états financiers consolidés et individuels (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendements à IAS 32 et IAS 1, instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendements à IAS 34, information financière intermédiaire (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009)
- Amendements à IAS 39, éléments éligibles à la couverture (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendements à IAS 38 – immobilisations incorporelles (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Révision de IFRS 1, première adoption des IFRS (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRS 2, paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition et annulation (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 3 révisée, regroupements d'entreprises (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendements à IFRS 4 et IFRS 7, amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- IFRS 8, segments opérationnels (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 15, accords de construction de biens immobiliers (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 17, distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRIC 18, transfert d'actifs provenant de clients (adoptée UE, application prospective à compter du 1er juillet 2009)

Le groupe avait appliqué par anticipation la norme « IFRS 8 – segments opérationnels » à la clôture du 30 septembre 2009.

L'amendement de l'IAS 38, applicable pour la première fois à l'exercice clos au 30 septembre 2010, préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

La méthode rétrospective consiste à appliquer la nouvelle méthode aux transactions concernées comme si cette méthode avait toujours été appliquée, sauf si les ajustements sont impraticables. Les informations de toutes les périodes publiées (dernier arrêté et l'information comparative) doivent obligatoirement être ajustées, c'est à dire :

- en ajustant les soldes d'ouverture des capitaux propres de la première période publiée,
- et, pour chaque période présentée, il est fait application de la nouvelle méthode comptable, comme si elle avait toujours été appliquée.

Les comptes de la filiale allemande Karibu comportent des stocks de catalogues à chacun des arrêts comptables antérieurs.

Ainsi, les comptes publiés au 30 septembre 2009 sont retraités pour leur présentation en comparatif aux comptes du 30 septembre 2010 (Cf. note 32).

La norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers/Etat du résultat global consolidé » introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en 2 parties.

Les autres nouvelles normes, d'applications obligatoires pour les états financiers au 30 septembre 2010, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels

et n'ont pas entraîné de changement de méthode pour le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application ultérieure sont les suivantes :

- Amendements à IAS 32, classement des émissions de droits (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010)
- IAS 24, informations relatives aux parties liées (adapté EU, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011)
- Amendements à IFRS 1, exemptions supplémentaires pour les premiers adoptants (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010)
- Amendements à IFRS 1, exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010)
- Amendements à IFRS 2, transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010)
- IFRIC 19, extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (adoptée UE, application aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010)

Ces nouvelles normes, d'application ultérieure, ne devraient pas entraîner d'incidences significatives sur les comptes consolidés du prochain exercice.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Rappel des principales options de transition aux IFRS

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le groupe a principalement opté pour les traitements suivants :

- Regroupements d'entreprises : il n'a été procédé à aucun retraitement rétroactif des regroupements d'entreprises qui se sont déroulés avant le 1er octobre 2004.
- Avantages au personnel : les impacts liés au retraitement ont été imputés sur les capitaux propres.

- Réévaluation des immobilisations corporelles ou incorporelles à la juste valeur : il a été décidé de ne pas réévaluer les actifs corporels ou incorporels autres que les immeubles de placement.

Présentation des états financiers

Compte tenu des opérations intervenues au cours de l'exercice 2007-2008 (cession ou arrêt des activités « Jardin utilitaire France») et au cours de l'exercice 2008-2009 (cession des filiales anglaises), les états financiers du groupe sont présentés conformément à la norme IFRS 5.

Le résultat des activités abandonnées a été isolé dans le compte de résultat du 30 septembre 2010 et dans le compte de résultat comparatif au 30 septembre 2009.

Méthodes de consolidation

- Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte de contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

Désormais, conformément à IFRS 3 révisé, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, en cas de prise de contrôle, les coûts liés à l'acquisition sont passés en charge qu'ils aient été engagés directement par l'acquéreur ou indirectement par la cible (lorsque l'acquisition ne confère pas le contrôle de la cible, les frais connexes restent partie intégrante du coût d'acquisition des titres).

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés

lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des participations ne donnant pas le contrôle.

L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs net de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le périmètre de consolidation est communiqué en note 29.

- *Transactions avec les intérêts minoritaires*

Le Groupe avait pour politique de traiter toutes les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnaient lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilisait au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires généraient un goodwill qui représentait la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondant à la valeur comptable des actifs nets.

Désormais, conformément aux dispositions d'IAS 27.30, les diminutions de la participation de la société mère dans une filiale, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

De l'autre côté, dans le cas du renforcement de la participation de la société mère, IFRS 3.42 prévoit qu'en cas de prise de contrôle réalisée par étape, l'acquéreur doit évaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net ou en autres éléments du résultat global, selon le cas. Puis un goodwill est calculé, sur la base des valeurs à la date de la prise de contrôle, pour l'ensemble de la participation de la société mère.

En absence de prise de contrôle, la participation antérieure n'est pas revalorisée à

la date de la nouvelle acquisition et le renforcement de la participation se traduit seulement par la comptabilisation d'un goodwill complémentaire.

- Co-entreprises

Il n'y a pas de co-entreprises dans le Groupe

Segments opérationnels

Un segment opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au segment et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations, relatives à un segment opérationnel qui atteint l'un des seuils quantitatifs suivants, sont présentées séparément :

- les produits des activités ordinaires présentés, comprenant à la fois les ventes à des clients externes et les ventes ou les transferts intersectoriels, représentent au moins 10 % du produit des activités ordinaires cumulé, interne et externe, de tous les segments opérationnels ;
- la valeur absolue de son résultat présenté représente 10 % au moins de la plus grande des valeurs suivantes, en valeur absolue :
 - le bénéfice cumulé publié de tous les segments opérationnels n'ayant pas publié de perte, ou
 - la perte cumulée publiée de tous les segments opérationnels ayant publié une perte.
- ses actifs représentent 10 % au moins des actifs cumulés de tous les segments opérationnels.

Les segments opérationnels n'atteignant aucun des seuils quantitatifs peuvent être considérés comme étant à présenter, et peuvent être présentés séparément, si la direction estime

que les informations relatives à ces segments seraient utiles aux utilisateurs des états financiers.

En tout état de cause, les segments présentés représentent au moins 75 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

Les informations relatives aux autres activités et aux segments opérationnels qui ne sont pas à présenter sont combinées et présentées dans une catégorie intitulée "autres segments".

Le Groupe OLIN opère principalement dans trois zones : France, Allemagne, Hollande/Belgique.

Le reporting du Groupe étant centré sur la notion de pays, la segmentation géographique est retenue.

Conversion des comptes en devises des filiales

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste), dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et passifs sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen (valeur approchée du cours à la date de transaction en absence de fluctuations significatives) et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres (autres éléments du résultat global).

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à

l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Il peut également englober les transferts en provenance des capitaux propres, des pertes/profits sur des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats d'immobilisations corporelles en devises.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Constructions	20 à 25 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans
- Mobilier et matériels de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Cette valeur recouvrable estimée est, le cas échéant, donnée par référence à des expertises externes.

Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu se déprécier, il est considéré des sources d'informations externes (diminution de valeur sur le marché de l'actif plus importante que le seul effet du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ; changements technologiques, juridiques, économiques...) et des sources d'informations internes (dégradation physique de l'actif ; mise hors service ; réestimation de la durée d'utilité...)

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

- *Goodwill*

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Le test est effectué par société, sachant que chaque société correspond à une zone d'intervention ; la société est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (UGT).

Le test de dépréciation est réalisé par référence aux cash-flows futurs actualisés de la filiale ou l'activité concernée.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché :

- de la valeur temps de l'argent
- et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur sont imputées par priorité sur le goodwill puis, le cas échéant, sur les actifs corporels.

Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession

d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Si OLIN relève en cours d'année des « indices de perte de valeur », un test de dépréciation est alors réalisé en cours d'exercice, sans attendre le test annuel qui est réalisé de façon systématique.

- *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre 1 et 5 ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus (sauf application d'IAS 38)

Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables, ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

- *Frais de développement*

Les sommes engagées dans la mise au point de nouveaux produits ou modèles sont activées, dès lors que les produits ou modèles concernés ont de sérieuses chances de mise sur le marché et notamment dans la mesure où le Groupe attend de ces produits une rentabilité suffisante.

Actifs financiers

La classification des actifs financiers dans l'une des catégories suivantes se fait lors de la comptabilisation initiale. Elle ne peut être reconsidérée par la suite sauf exceptions prévues par l'amendement de IAS 39.

- *Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat*

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture.

Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transactions ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

- *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du CUMP. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, déduction faite des frais de vente. Le coût des stocks comprend le transfert des pertes ou des profits, inscrits en capitaux propres, sur les couvertures de flux de trésorerie satisfaisant aux critères requis se rapportant à l'achat de matières premières.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégrité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, le risque d'une défaillance ou d'un défaut de paiement ainsi que l'existence d'un contentieux incertain constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les créances cédées sous forme d'affacturage n'ont pas été décomptabilisées. Elles figurent donc à l'actif en tant que « créances » et au passif en tant que « concours bancaires courants ». L'absence de décomptabilisation s'explique par le fait que, en substance, OLIN continue d'assumer le risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti.

Ils sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé, sauf exceptions prévues par les normes.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le groupe considère les critères suivants pour évaluer la probabilité avec laquelle elle pourra imputer les pertes fiscales :

- l'entreprise dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable ;
- il est probable que l'entreprise dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes indetifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale permettront l'imputation des déficits sur une base taxable.

Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Dans la majorité des pays (France, Belgique et Allemagne), les régimes de retraite sont financés par des cotisations versées aux régimes généraux obligatoires ou à d'autres fonds administrés et correspondent à des régimes à cotisations définies. Les cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges quand elles sont encourues.

Il existe néanmoins, aux Pays-Bas et dans l'une des filiales allemandes, des régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe est par ailleurs soumis en France au régime des indemnités de fin de carrière.

Les engagements existants relatifs aux régimes de retraites étrangers ou aux indemnités de fin de carrière sont provisionnés en fonction de la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite de la valeur des actifs spécifiques de ces régimes.

La détermination du montant de la provision relative aux régimes à prestations définies implique pour l'entreprise :

- l'utilisation de techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par les membres du personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents. Les hypothèses actuarielles retenues sur des variables démographiques (mortalité et rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux) influent sur le coût des prestations comptabilisées ;
- l'actualisation des prestations par la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
- la détermination de la juste valeur des actifs du régime ;
- la détermination du montant des écarts actuariels et la partie de ces écarts qu'elle doit enregistrer.

La société applique le régime de corridor. En absence de variation actuarielle supérieure à 10 % depuis la transition, le corridor n'a pas eu d'impact à ce stade.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans le cas de contrats déficitaires, la provision porte sur la totalité des sommes restant dues nettes des rentrées attendues.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout.

Il n'existe pas de provision à long terme nécessitant une actualisation.

Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent au compte de résultat pour leur montant hors taxe et nets des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-Groupe.

Les coûts des référencements sont déduits du chiffre d'affaires sur la durée des référencements.

Les participations publicitaires versées à certains clients ne sont généralement pas déduites du chiffre d'affaires, dans la mesure où elles correspondent à des prestations de services bien identifiées telles que la mise à disposition de moyens ou d'emplacements.

Contrats de location

Les contrats de location, en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur, sont classés en contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les autres contrats de location font l'objet des retraitements adaptés au bilan et au compte de résultat, en l'occurrence : la comptabilisation à l'actif de la juste valeur du bien ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux, et la comptabilisation au passif de la juste valeur de la dette.

Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dettes dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

Contrats de change à terme

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture. Elle est comptabilisée en application des règles de la norme IAS 32/39, avec la variation de la juste valeur imputée sur le résultat.

NOTE 4- Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base des perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux de trésorerie.

Dépréciation estimée des goodwills

Le Groupe soumet les goodwills à un test annuel de dépréciation.

Les sociétés du Groupe sont considérées comme autant d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les montants recouvrables des UGT (entités ou activités poursuivies) ont été déterminés à partir de calculs de leur valeur d'utilité au 30 septembre 2010. Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 % (même taux que pour le 30/09/2009).

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux de marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT. L'application de taux différenciés n'aurait de toute façon pas d'impact concret sur les calculs. Les cash-flows prévisionnels sont issus des plans stratégiques de ses filiales que la société ne souhaite pas rendre public. La somme des cash-flow actualisés – y compris la valeur terminale – a été comparée aux montants des actifs à long terme de chaque UGT.

Recouvrabilité des impôts différés

Le caractère recouvrable ou non des pertes reportables dégagées par certaines filiales est affaire de jugement, compte tenu notamment de l'exposition de la société au risque climatique ou à des phénomènes de mode.

Afin de limiter la part de jugement dans l'appréciation de la recouvrabilité des pertes, le Groupe a adopté une règle spécifique exposée dans le paragraphe « Principales méthodes comptables ».

En application de ces règles, au 30 septembre 2007, OLIN a passé en pertes les impôts différés actifs antérieurs pour un montant de 2 509 K€.

De plus, les pertes fiscales constatées, depuis l'ouverture de l'exercice 2007, n'ont plus été activées, en raison :

- du montant répétitif et très élevé des pertes fiscales sur le palier français,
- des perspectives de « rebond » révisées sensiblement à la baisse et reculées dans le temps
- In fine, de doutes sur l'utilisation probable, dans un délai raisonnable, des différents reports déficitaires.

Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à plus de 39 millions d'euros au 30 septembre 2010.

Dépréciation estimée des stocks

Le groupe a dans le cadre de son activité ordinaire l'obligation de constituer d'importants stocks de marchandises, dont la rotation s'avère plus ou moins rapide selon les gammes ou les familles de produits, et la nécessité de fournir les clients rapidement.

Compte tenu de la nature des produits, les éventuelles rotations lentes ne sont en principe pas porteuses de pertes potentielles, puisque les marchandises ne se détériorent pas ou ne

se démodent pas. Il existe généralement une possibilité de revendre les stocks à rotation lente à des soldeurs ou à des grossistes sans dégager de pertes comptables.

Résultat net des activités abandonnées

Les structures juridiques des sociétés dont les activités ont été cédées au cours de l'exercice 2008 continuent d'exister et ont généré un résultat non significatif sur l'exercice 2009/2010. Conformément à IFRS 5.35, ce résultat est classé en « Résultat des activités abandonnées » au 30/09/2010.

Contrats onéreux

Un contrat onéreux d'un montant significatif a été identifié à la clôture de 30 septembre 2010.

NOTE 5- Gestion des risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de liquidité, des risques de marché, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

Risques de liquidité

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, la société a recours :

- à des financements à moyen et long terme pour les investissements
- et à des financements court terme pour les campagnes.

Au 30 septembre 2010, hors un montant 32 K€, solde d'une dette bancaire à moyen terme de Karibu (Allemagne), tous les financements MT du groupe sont localisés en France.

Le lecteur se reportera à la note 20 « Passifs financiers » des annexes, partie intégrante au risque de liquidité.

Risques de marché

La crise économique (vie chère, ralentissement des acquisitions immobilières, moral des

Nortland, filiale de OLIN SA, avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe (59). Le bail court jusqu'au 23 mars 2017 et comporte une période ferme venant à échéance le 24 août 2012. Le loyer annuel hors charges locatives est de 535 K€.

Suite à la réorganisation de la logistique du groupe en France au cours du premier semestre de l'exercice, cet entrepôt est vide de tout stock depuis mars 2010.

Au cours du deuxième semestre de l'exercice, la société a pu se dégager du bail d'une partie des locaux, de nouveaux locataires ayant souhaité prendre à bail les surfaces.

Suite de cette opération, le loyer annuel hors charges locatives du site de Nieppe restant à la charge de Nortland est passé à 161 K€.

A la clôture du 30 septembre 2010, le bail « résiduel » est identifié comme un « contrat onéreux » et une provision de 346 K€, couvrant les loyers et les charges jusqu'à la fin du bail « résiduel », est comptabilisée.

ménages...) n'incite pas les consommateurs à acheter des produits de confort.

Toutefois, d'un point de vue consolidé, les activités poursuivies du groupe ont bien résisté aux effets de la crise.

Le recul du chiffre d'affaires cumulé des différentes activités poursuivies s'est limité à - 3,44 % comparé à celui de l'exercice précédent.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'USD.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change à travers des contrats à terme conclus en externe sur la majeure partie de ses achats.

Le groupe n'est plus exposé au GBP depuis la cession des filiales anglaises.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

Risque sur taux d'intérêts

Le Groupe est exposé à une évolution défavorable des taux d'intérêts sur partie de ses passifs financiers. Les contrats de swap de taux sont désormais tous échus.

Le lecteur pourra se reporter à la note 20, au point D, pour l'analyse de la sensibilité de la société aux taux d'intérêts.

Risques liés à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article

L.225-248 du code de commerce :

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2008, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, société mère du groupe, statuant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par anticipation bien que les capitaux propres au 30 septembre 2007 soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Société est tenue de reconstituer, le 30 septembre 2010 au plus tard, ses capitaux propres à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié de son capital social.

A défaut, et conformément à l'article L.225-248 du code de commerce, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Toutefois, le tribunal saisi d'une telle demande de dissolution (i) peut accorder à la Société un délai maximal de 6 mois pour régulariser sa situation et (ii) ne peut plus prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Compte tenu du délai supplémentaire de régularisation de 6 mois prévu par l'article L.225-248 du code de commerce et des perspectives de recapitalisation projetée (Voir note 7A), OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime ne pas être exposée à un risque de dissolution anticipée.

NOTE 6 – PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

A- Signature d'un nouvel accord entre Outside Living Industries et ses partenaires financiers

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a signé, le 29 janvier 2010, un nouvel accord avec ses Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU.

Aux termes de cet accord, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engage à régler aux Banques « haut de bilan », une somme de 592 K€ destinée à solder en priorité les intérêts restant dus au titre de ces emprunts pour l'année 2009, le reliquat s'imputant sur les intérêts dus pour l'année 2010.

L'accord prévoit, par ailleurs, des opérations financières de haut de bilan. Toutefois, dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'incorporer au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES tout ou partie de leurs créances, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont pour leur part accepté de ne pas solliciter, pendant cette même période, le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES desdites créances et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs propres créances.

Le lecteur se reportera à la note 7 (au paragraphe A) pour les accords conclus post clôture avec les banques « haut de bilan ».

B- Earn-out pour l'acquisition de Karibu

L'accord final d'acquisition de KARIBU, signé devant notaire le 24 mai 2007, fixait le prix de 100% des titres KARIBU à 11 M€ complété par un Earn-out à déterminer selon la formule suivante :

[(EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009 – EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP*) x 8

—
(Dette Moyenne 2009 – Dette Moyenne 2006 x 1,2)]

2

(*) Business plan

L'EBITDA moyen des Business plans de 2008 et 2009 est de 2.329.500 €.

Il était précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Le cas échéant, l'Earn-out devait être payé au plus tard le 31 mars 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn-out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

C- Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

C'est à l'occasion de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 que les actionnaires de OUTSIDE LIVING

INDUSTRIES SA avaient :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12ème et 13ème résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14ème et 15ème résolutions).

Ces délégations financières devaient permettre au Directoire de préparer et réaliser la recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA prévue par le protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;
- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1.000 euros à titre de dommages et intérêts ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5.000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;
- a condamné la Société aux entiers dépens.

La Société a interjeté appel de ce jugement en date du 17 novembre 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime toutefois que cette décision de justice, qui n'est pas assortie de l'exécution provisoire, ne devrait pas avoir d'incidence négative significative sur la réalisation de l'opération de recapitalisation projetée dès lors que les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 juillet 2010 ont adopté, à la majorité qualifiée dans les conditions précisées ci-dessous, de nouvelles délégations de compétence et autorisations financières qui permettront au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de surveillance de la Société, de préparer et réaliser une opération de recapitalisation.

En effet, et comme indiqué dans le communiqué diffusé par la Société le 22 juillet 2010 à l'issue de l'assemblée générale du 20 juillet 2010, quand bien même l'intégralité des droits de vote attachés aux participations dont Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS ont justifié pour voter par correspondance aurait-elle été prise en compte lors de ladite assemblée, ce qui n'a pas été le cas le Bureau ayant par prudence décidé de geler les droits de vote litigieux de Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS, ces derniers n'auraient pu s'opposer à l'adoption des résolutions soumises au vote des actionnaires. L'ensemble des résolutions aurait donc été adopté de la même manière à la majorité qualifiée.

Lors de cette assemblée, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont également ratifié, pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions aux fins de réduire le capital social de la société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

D- Entrepôt de Nieppe

Nortland, filiale de OLIN SA, avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe (59). Le bail court jusqu'au 23 mars 2017 et comporte une période ferme venant à échéance le 24 août 2012. Le loyer annuel hors charges locatives est de 535 K€.

Suite à la réorganisation de la logistique du groupe en France au cours du premier semestre de l'exercice, cet entrepôt est vide de tout stock depuis mars 2010.

Au cours du deuxième semestre de l'exercice, la société a pu se dégager du bail d'une partie des locaux, de nouveaux locataires ayant souhaité prendre à bail les surfaces.

Suite de cette opération, le loyer annuel hors charges locatives du site de Nieppe restant à la charge de Nortland est passé à 161 K€.

A la clôture du 30 septembre 2010, le bail « résiduel » est identifié comme un « contrat onéreux » et une provision de 346 K€, couvrant les loyers et les charges jusqu'à la fin du bail « résiduel », est comptabilisée.

NOTE 7 – PRINCIPAUX EVENEMENTS POST CLOTURE

A- Protocole de rachat des créances bancaires en date 21 octobre 2010

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Consolidation et du Crédit Karibu (dont le montant total en principal s'élève au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010 (voir note 6, A).

Aux termes de ce nouvel accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Parallèlement, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2,48 M€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11,9 M€)- (voir note 20, C, (5)).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'aient pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Les actes de cession des créances ont été signés le 17 novembre 2010.

La Société précise qu'elle continue d'étudier les modalités d'une restructuration de ses dettes « haut de bilan » et, plus généralement, toutes les solutions qui lui permettraient de renforcer à terme, et de manière pérenne, ses fonds propres et assainir sa situation financière.

NOTE 8 – CONTINUITE D'EXPLOITATION

Grâce aux nouveaux accords présentés ci-dessus en note 7 A, l'échéancier de la dette « haut de bilan » de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de celle-ci.

Sur la base du plan de trésorerie du groupe, qui intègre les dispositions des nouveaux accords, la société estime être en mesure de faire face à ses engagements et d'assurer la continuité de son exploitation sur une période de 12 mois.

Les comptes clôturés au 30 septembre 2010 sont ainsi arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

NOTE 9 – SEGMENT OPERATIONNEL

La répartition du résultat opérationnel des activités poursuivies par zone géographique est la suivante :

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Autres	Total
Au 30 septembre 2010 :					
Produits sectoriels	11 492	37 828	16 258	-	65 578
Charges & produits d'exploitation	- 12 271	- 37 165	- 15 317	-	- 64 753
Résultat opérationnel courant	- 779	663	941	-	825
Autres charges & produits opérationnels	- 346	-	-	-	- 346
Résultat opérationnel	- 1 125	663	941	-	479
Résultat financier	- 1 403	- 142	- 91	-	- 1 636
Impôts exigibles & différés	-	- 174	- 226	-	- 400
Résultat net des activités poursuivies	- 2 528	347	624	-	- 1 557
Résultat net des activités abandonnées (4)	72	-	-	43	29
Résultat net total	- 2 456	347	624	- 43	- 1 528
<hr/>					
Total des actifs (1)	2 571	20 000	9 992	-	32 563
Total des investissements	49	398	136	-	583
Total des dépréciations	73	288	226	-	587
Total des passifs opérationnels (2)	3 651	4 651	2 308	47	10 657
Total des dettes financières (3)	36 769	2 294	2 600	637	42 300

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Autres	Total
Au 30 septembre 2009 :					
Produits sectoriels	11 018	40 001	16 894	-	67 913
Charges & produits d'exploitation	- 13 165	- 37 667	- 16 267	-	- 67 099
Résultat opérationnel courant	- 2 147	2 334	627	-	814
Autres charges & produits opérationnels	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	- 2 147	2 334	627	-	814
Résultat financier	- 1 654	- 189	- 315	-	- 2 158
Impôts exigibles & différés	-	- 903	- 75	-	- 978
Résultat net des activités poursuivies	- 3 801	1 242	237	-	- 2 322
Résultat net des activités abandonnées (4)	- 855	-	-	1 773	- 2 628
Résultat net total	- 4 656	1 242	237	- 1 773	- 4 950
<hr/>					
Total des actifs (1)	4 772	20 301	9 783	-	34 856
Total des investissements	63	1 342	155	-	1 560
Total des dépréciations	140	151	396	-	687
Total des passifs opérationnels (2)	3 872	5 099	3 422	48	12 441
Total des dettes financières (3)	35 986	2 184	2 458	626	41 254

(1) Total des actifs hors impôts différés et après réaffectation des goodwill

(2) Les passifs opérationnels incluent les provisions

(3) L'endettement de la zone « France » intègre l'endettement « haut bilan » de OLIN SA (y compris le financement de l'acquisition de la filiale allemande Karibu - au 30-09-2010 : 10.035 K€ ; au 30-09-2009 : 10.035 K€-)

(4) Voir note 10

Le lecteur se reportera à la note 22 pour les commentaires sur le chiffre d'affaires.

NOTE 10 – ACTIVITES ABANDONNEES

Les résultats des structures suivantes sont classés en « Résultat des activités abandonnées » conformément à IFRS 5.35 :

Sociétés	Commentaires	Au 30/09/10	Au 30/09/09
Olin Jardinage	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas	x	x
Olin Pro	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas	x	x
Trent	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008	x	x
Tout Jardin Direct	: Activité cédée le 10 juin 2008 à TJD	x	x
Optimis	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008	x	x
SCI du Bois de la Pie	: Activité arrêtée en 2007	x	x
Apollo Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009		x
Ubbink Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009		x
Nortène Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009		x

		(en milliers d'euros)	
RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES		Septembre-10	Septembre-09 (retraité)
Chiffre d'affaires		-	3 456
Autres produits		70	53
Total Produits		70	3 509
Variation de stock de produits finis et encours		-	-
Achats consommés		- 1	- 1 704
Charges externes		- 64	- 2 233
Charges de personnel		-	- 361
Impôts et taxes		- 5	50
Amortissements		- 21	- 42
Variation des provisions	(a)	1 295	999
Autres produits courants		113	-
Autres charges courantes	(a)	- 1 308	- 910
Résultat opérationnel courant		79	- 692
Autres produits et charges opérationnels		-	-
Résultat opérationnel		79	- 692
Produits de trésorerie et équivalent		-	-
Coût financier brut	(b)	- 50	- 461
Impôts exigibles et différés		-	13
Résultat après impôts		29	- 1 140
Résultat net part du groupe	(1)	29	- 1 140
CESSIONS D'ACTIFS			
		Septembre-10	Septembre-09
Résultat des cessions de fonds avant impôts	(c)	-	- 1 488
Charges d'impôts		-	-
Résultat des cessions de fonds avant impôts	(2)	-	- 1 488
Résultat net des activités abandonnées	(1) + (2)	29	- 2 628

(a) Cf. note 16

(b) Les intérêts facturés, sur l'exercice clos au 30/09/09, par la société mère OLIN SA aux filiales dont les activités sont abandonnées (1 304 K€), sont éliminés à titre d'opération inter groupe contrairement à l'analyse antérieurement retenue lors de l'établissement des comptes au 30/09/09 – Voir note 32.

(c) Le résultat de cession d'actifs au 30/09/2009 concerne la cession des filiales anglaises.

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail des goodwills est le suivant :

(en milliers d'euros)						
VALEURS BRUTES	Karibu	Nortène Fleurs	Olin Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2008	10 404	74	6	1 540	114	12 138
Variation de taux d'intérêts						0
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre		-74				-74
Correction du Goodwill	800			-147		653
30/09/2009	11 204	0	6	1 393	114	12 717
Variation de taux d'intérêts						0
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
Correction du Goodwill						0
30/09/2010	11 204	0	6	1 393	114	12 717

(en milliers d'euros)						
DEPRECIATIONS	Karibu	Nortène Fleurs	Olin Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2008	-1 980	-74	-6	0	-114	-2 174
Variations de périmètre		74				74
Impairment Test						0
30/09/2009	-1 980	0	-6	0	-114	-2 100
Variations de périmètre						0
Impairment Test						0
30/09/2010	-1 980	0	-6	0	-114	-2 100

(en milliers d'euros)						
VALEURS NETTES	Karibu	Nortène Fleurs	Olin Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2008	8 424	0	0	1 540	0	9 964
30/09/2009	9 224	0	0	1 393	0	10 617
30/09/2010	9 224	0	0	1 393	0	10 617

► Karibu :

Fin 2005, Olin SA a pris le contrôle de Karibu, société de droit allemand, leader du marché du chalet en bois.

Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€. De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006.

A la suite de difficultés rencontrées par Olin SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ (auquel s'ajoutera un earn-out à calculer à la clôture de l'exercice 2008/2009) pour 100% des titres Karibu. Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu.

Cette dépréciation, non réversible selon la norme IAS 36 a donc été maintenue au 30 septembre 2007, bien que selon les nouveaux calculs en fonction des paramètres au 30 septembre 2007, aucune dépréciation n'était nécessaire.

En règlement de l'earn-out prévu au contrat du 24 mai 2007, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

► Nortland :

OLIN SA détenait, jusqu'en avril 2008, 95% du capital de Nortland. Sa détention est désormais de 100% suite à l'acquisition de titres opérée en avril 2008.

Conséquemment, un goodwill de 114 K€ est constaté et immédiatement déprécié à 100% compte tenu de la situation économique de cette filiale.

► Ubbink Garden BV:

Conformément à IFRS 1.B2c i et .B2g i, les parts de marché de Ubbink Garden BV ont été reclassées en écart d'acquisition pour 1.098 K€ lors de la transition du Groupe aux IFRS au 1^{er} janvier 2004.

Par ailleurs, comme le permet IFRS 1.B2g ii, le solde non encaissé de la garantie de passif sur l'acquisition de UBBINK BV a été rétrospectivement reclassé du poste « Autres créances » vers le poste « Ecart d'acquisition » pour un montant de 442 K€.

OLIN SA a perçu un montant de 147 K€ au cours de l'exercice 2008/2009 à titre de paiement partiel de la garantie de passif. Cette somme a été comptabilisée en déduction du goodwill.

► Tests d'impairment :

Les goodwills sont soumis à un test annuel de dépréciation. En absence d'indices de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est réalisé en cours d'exercice.

Les tests d'impairment effectués au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010 n'ont révélé aucune perte de valeur des Goodwills de Karibu et de Ubbink Garden BV.

Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 %.

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux de marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT.

L'estimation du coût du capital de 10% est effectuée sur les bases suivantes :

Beta désendetté	:	1,30
Prime de risque	:	5%
Prime de taille	:	1%

Sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 2% retenu pour les tests, la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable des actifs, lorsque le taux d'actualisation est :

- supérieur à 22,90% pour UBBINK GARDEN BV
- et supérieur à 13,43% pour KARIBU

Montant de la dépréciation des actifs KARIBU : Etude de la sensibilité (en millier d'euros)

WACC ↓	Taux de croissance à l'infini →	2%	1% (-1 point)	0% (- 2 points)
13,43%		0	1 046	1 936
14,43% (+1 point)		1 162	2 043	2 800
15,43% (+2 points)		2 151	2 902	3 533

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)				
VALEURS BRUTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2008	0	0	1 506	1 506
Augmentation	0	0	2	2
Diminution	0	0	-957	-957
30/09/2009	0	0	551	551
Augmentation	0	0	0	0
Diminution	0	0	-9	-9
30/09/2010	0	0	542	542

(en milliers d'euros)				
DEPRECIATIONS	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2008	0	0	-1 387	-1 387
Dotation	0	0	-77	-77
Diminution	0	0	928	928
30/09/2009	0	0	-536	-536
Dotation	0	0	-66	-66
Diminution	0	0	62	62
30/09/2010	0	0	-540	-540

(en milliers d'euros)				
VALEURS NETTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2008	0	0	119	119
30/09/2009	0	0	15	15
30/09/2010	0	0	2	2

Les immobilières incorporelles sont constituées de logiciels informatiques.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)				
VALEURS BRUTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2008	953	5 845	4 201	10 999
Augmentation	150	79	529	758
Diminution	-12	-351	-101	-464
Sortie de périmètre	0	-1 222	0	-1 222
30/09/2009	1 091	4 351	4 629	10 071
Augmentation	222	551	171	944
Diminution	-86	-295	-906	-1 287
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2010	1 227	4 607	3 894	9 728

(en milliers d'euros)				
DEPRECIATIONS	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2008	-421	-4 547	-3 705	-8 673
Dotation	-68	-392	-150	-610
Diminution	0	294	10	304
Sortie de périmètre	0	1 084	0	1 084
30/09/2009	-489	-3 561	-3 845	-7 895
Dotation	-87	-267	-167	-521
Diminution	56	262	496	814
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2010	-520	-3 566	-3 516	-7 602

(en milliers d'euros)				
VALEURS NETTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2008	532	1 298	496	2 326
30/09/2009	602	790	784	2 176
30/09/2010	707	1 041	378	2 126

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- d'agencements d'entrepôts et de sites de production,
- de matériels de scierie et d'entrepôts,
- de moules de produits,
- et de matériels administratifs.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La nature des autres actifs financiers est la suivante :

	(en milliers d'euros)	
	30/09/2010	30/09/2009
Immobilisations financières		
Dépôts, cautionnements, prêts	160	136
Provision dépôts, cautionnements	-124	-117
Total	36	19

NOTE 14 – ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

La position nette des impôts différés représente, au 30 septembre 2010, un actif de 162 K€.

Impôts Différés	Différences temporelles	Reports déficitaires	Total
Actif	162	0	162
Passif	0	0	0

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

A la dernière clôture fiscale (30 septembre 2010), le groupe avait accumulé plus de 39 millions de déficits fiscaux et différences temporelles non activés. Ces déficits sont localisés, pour l'essentiel, en France et leur utilisation n'est pas soumise à une date d'expiration.

Une convention d'intégration fiscale lie OLIN SA, OLIN JARDINAGE, NORTLAND, OLIN PRO et OPTIMIS.

NOTE 15 – STOCKS ET EN COURS

Le détail des stocks est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Stocks	30/09/2010	30/09/2009
Matières premières et fournitures	1 613	1 046
En-cours de production	625	464
Produits finis et intermédiaires	1 855	996
Marchandises	6 310	6 218
Dépréciation	-437	-744
Total	9 966	7 980

Le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises passe de 11,96% au 30/09/2009 à 6,93% au 30/09/2010, les stocks de marchandises ayant été profondément assainis.

NOTE 16 – CLIENTS

Le détail des comptes clients est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Clients	30/09/2010	30/09/2009
Créances clients	8 221	11 477
Provisions	-903	-2 064
Créances clients nettes	7 318	9 413

Les créances cédées au factor s'élèvent à 3.880 K€ au 30 septembre 2010 et à 4.163 K€ au 30 septembre 2009.

Elles ne sont pas décomptabilisées dans la mesure où aucun risque lié à ces créances n'est transféré au factor.

La diminution des créances clients s'explique comme suit :

- Les filiales françaises dont les activités ont été cédées ou arrêtées au cours de l'exercice 2008, détenaient au 30 septembre 2009 des créances clients pour un montant brut de 803 K€. Au 30 septembre 2010, le solde brut de leurs créances est de 212 K€ (soit une variation de – 591 K€).
- Nortène Tunisie détenait au 30 septembre 2009 une créance de 762 K€ sur un ancien partenaire industriel chinois (Cf. Etats Financiers au 30/09/2009). Cette créance douteuse qui trouve son origine en 2005 a été comptabilisée en « perte sur créances irrécouvrables » au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010.
- Le solde de la variation, soit – 1 903 K€ concerne les sous-groupes opérationnels dont les activités sont poursuivies. Il s'explique, d'une part, par la baisse du chiffre d'affaires, et d'autre part, par la progression relative dans le chiffre d'affaires des clients autres que la grande distribution pour lesquels les délais de paiement sont plus courts.

La diminution du poste « provisions » s'explique comme suit :

- Reprise de provisions antérieurement constituées, sur les créances douteuses (ou en retard de paiement) des filiales dont l'activité a été arrêtée au cours des exercices précédents, pour un montant de 577 K€. Corrélativement les créances douteuses non récupérables sont comptabilisées en perte.
- Reprise de la provision sur la créance chinoise de Nortène Tunisie, comptabilisée en perte, pour un montant de 762 K€.
- Croissance de + 178 K€ des provisions sur les clients des sous-groupes opérationnels Karibu et Ubbink Garden BV.

Ainsi, le taux de provisionnement du poste « clients » passe de 17,98% au 30 septembre 2009 à 10,99% au 30 septembre 2010.

Septembre 2010		(en milliers d'euros)			
	Total 30-09-10	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	2 366	1 513	229	53	571
Dépréciations	-903	-232	-145	-44	-482
Clients échus nets	1 463	1 281	84	9	89

Septembre 2009	(en milliers d'euros)				
	Total 30-09-09	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	2 582	423	175	72	1 912
Dépréciations	-2 064	-169	-77	-61	-1 757
Clients échus nets	518	254	98	11	155

Au 30 septembre 2009, les clients échus depuis plus de 12 mois comprennent la créance chinoise de Nortène Tunisie pour 762 K€. Cette créance est passée en perte dans les comptes au 30 septembre 2010.

Les créances échues depuis plus de 12 mois, correspondant aux activités abandonnées courant 2008 (hors Nortène Tunisie), étaient de 803 K€ au 30 septembre 2009 et de 211 K€ au 30 septembre 2010.

Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 100% de leurs valeurs hors taxes ; les montants figurant sur la ligne « Clients échus nets » correspondent à la TVA.

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

Autres créances	(en milliers d'euros)	
	30/09/2010	30/09/2009
Créances sur organismes sociaux	23	27
Créances fiscales	432	806
Autres créances	831	1 445
Delivery Rights	309	634
Charges constatées d'avance	421	271
Provision sur autres créances	-219	-192
Total	1 797	2 991

Le poste « Delivery Rights » correspond à des coûts de référencement.

Ce coût est rapporté au résultat (en moins des ventes) en proportion du chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires prévu au contrat de référencement, celui-ci prévoyant un engagement de volume.

Il concerne le sous-groupe Karibu pour 275 K€ et le sous-groupe Ubbink pour 34 K€.

NOTE 18 – CAPITAL

► Historique des actions	Nombre d'actions
Au 01/10/2005	893 800
Distribution gratuite d'actions - incorp. réserves (28-04-06)	29 794
Nouvelles actions - Fusion NJ-NSA (28-04-2006)	181 050
Au 30/09/2006	1 104 644

Action de préférence (18-09-2007) ; devenue action ordinaire au 30-06-2008	1
Au 30/09/2007	1 104 645
Exercice BSA au 30-06-2008	1 500 000
Au 30/09/2008	2 604 645
Au 30/09/2009	2 604 645
Au 30/09/2010	2 604 645

La valeur nominale de l'action est de 0,10 €, fixant le capital social à 260 464,50 € au 30 septembre 2010.

► Capital autorisé non émis

Le tableau ci-après présente les délégations de compétences et autorisations financières qui ont été consenties au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 20 juillet 2010 :

TITRES CONCERNES	SOURCE (N° DE RESOLUTION)	DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMUM D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN EUROS	UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	25 M€ (plafond spécifique et plafond maximum global)	Néant
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles	Néant
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 2 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE 20/07/10 3 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant

Autorisation à donner au Directoire pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10% du capital social	AGE 20/07/10 4 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription puissent servir à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	AGE 20/07/10 5 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant

NOTE 19 – PROVISIONS

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :

Provisions	(en milliers d'euros)					
	Contrat Onéreux (1)	Garanties	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques	Total
Ouverture 01-10-2009	0	150	372	139	17	678
Dotation	346	20	0	44	6	416
Reprises utilisées	0	-99	-160	0	-17	-276
Reprises inutilisées	0	0	-59	0	0	-59
Clôture 30-09-2010	346	71	153	183	6	759
Part à moins d'un an	182	71	153	183	6	595
Part à plus d'un an	164	0	0	0	0	164

(1) Cf. note 6 au point D

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 26, au point B.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS

A- Synthèse de l'endettement financier

Synthèse de l'endettement financier	(en milliers d'euros)	
	30/09/2010	30/09/2009
Endettement moyen terme	34 745	35 610
Endettement court terme	7 555	5 644
Total	42 300	41 254

La variation de l'endettement financier entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010 se décompose en :

- une baisse de l'endettement moyen terme pour – 0,8 M€ qui s'explique par un remboursement de passifs financiers pour 1 M€ contrebalancé par un amortissement des frais d'émission des obligations pour 0,2 M€.

- et une hausse de l'endettement court terme pour + 1,9 M€ consécutive à la croissance des crédits de campagne pour + 1,5 M€ et à celle des intérêts courus non payés pour + 0,4 M€. La croissance des crédits de campagne s'explique par la constitution des stocks de la saison prochaine dont le timing est anticipé par rapport à l'année dernière avec pour objectif l'amélioration du « service client ».

Post clôture du 30 septembre 2010, des créances bancaires, comprises dans l'endettement moyen terme pour 19,7 M€, ont fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) (voir note 7, A).

B- Affectation des passifs financiers au bilan

	(en milliers d'euros)	
	30/09/2010	30/09/2009
Non courants		
Emprunts bancaires	0	32
Total Non Courants (+ 1 an) (a)	0	32
Courants	30/09/2010	30/09/2009
Obligations	0	11 705
Emprunts bancaires	20 347	20 379
Emprunts D&P PME IV et EFFI INVEST I	14 398	2 480
Emprunts S&B	0	1 000
Crédits-bails	0	12
Juste valeur Swap	0	2
Passifs fin. à LT - part à -1 an	34 745	35 578
Crédits de campagne	4 843	3 373
Intérêts D&P PME IV et EFFI INVEST I	2 196	1 212
Intérêts emprunts bancaires et autres passifs financiers	326	886
Juste valeur Contrat à terme	190	173
<i>Crédits à CT et banques</i>	<i>7 555</i>	<i>5 644</i>
Total courants (- 1an) (b)	42 300	41 222
Total général des passifs financiers (a)+(b)	42 300	41 254

C- Echancier du passif financier

		(en milliers d'euros)			
Echéancier des passifs financiers au 30 septembre 2010		Total	échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Emprunt conversion du court terme	(1)	9 673	9 673	0	0
Emprunts acquisition Karibu	(2)	10 035	10 035	0	0
Emprunt Nortène Tunisie	(3)	607	607	0	0
Emprunt Mt Karibu	(4)	32	32	0	0
Emprunts D&P PME IV - EFFI INVEST I	(5)	14 398	14 398	0	0
Crédits de campagne Karibu	(6)	2 282	2 282	0	0
Crédits de campagne Ubbink Garden BV	(7)	2 561	2 561	0	0

Intérêts D&P PME IV et EFFI INVEST I	(5)	2 196	2 196	0	0
Intérêts emprunts bancaires	(8)	302	302	0	0
Autres passifs financiers	(9)	24	24	0	0
Juste valeur contrat à terme	(10)	190	190	0	0
Total		42 300	42 300	0	0

(1) Emprunt de conversion du court terme (CT)

Post clôture, le 17 novembre 2010, en exécution du protocole du 21 octobre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (9 673 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA). Aux termes de cet accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation. (voir note 7, A).

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après Crédit de Conversion) d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006. Le taux d'intérêts de l'emprunt est égal au taux Euribor 3 mois +1,35%.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ et les Banques du Crédit de Conversion ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS. Le solde du Crédit de Conversion est ainsi ramené à 9.673 K€.

Il était contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Conversion soit amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devait ainsi être intégralement remboursé le 21 décembre 2013, date de la dernière échéance.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a signé, le 29 janvier 2010, un nouvel accord avec ses Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances du Crédit de Conversion (Cf. note 6, point A).

Post clôture, le 17 novembre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (9 673 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc

HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA) - Voir encadré ci-dessus)

Les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Ainsi, l'échéancier de cette dette est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de Outside Living industries.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, l'emprunt de conversion du court terme est maintenu au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « passifs financiers courants », cela bien que la société n'ait planifié aucun remboursement de cette dette pour les 12 prochains mois.

(2) Emprunts d'acquisition de KARIBU

Post clôture, le 17 novembre, en exécution du protocole du 21 octobre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (10.035 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA).

Aux termes de cet accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation. (voir note 7, A).

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de l'emprunt de 9,128 M€ jusqu'au 10 janvier 2009 (protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les nouvelles difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face à compter de 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gélées jusqu'au 31 janvier 2010 (Cf. note 6, point I).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociations avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31/01/2011 (Cf. note 6, point A).

Post clôture, le 17 novembre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt d'acquisition de Karibu (10.035 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA) - Voir encadré ci-dessus)

Les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Ainsi, l'échéancier de cette dette est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de Outside Living industries.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, les emprunts d'acquisition de Karibu sont maintenus au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « passifs financiers courants », cela bien que la société n'ait planifié aucun remboursement de ces dettes pour les 12 prochains mois.

(3) Emprunt Nortène Tunisie

Il s'agit d'un emprunt contracté par Nortène Tunisie auprès d'une banque française pour un montant initial de 1 M€ et un taux d'intérêt égal à Euribor 3 mois + 1%.

Les échéances de cet emprunt ont été gelées par le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Aucun nouvel échéancier n'a été défini à ce jour.

L'emprunt étant exigible, il est classé en « Passifs financiers courants » au 30 septembre 2010.

(4) Emprunt MT de KARIBU

Au 30 septembre 2010, il s'agit d'un solde d'emprunt auprès d'une banque allemande pour 32 K€.

Ce prêt sera soldé au 31 mars 2011.

L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1.000 K€, figurant au bilan clos au 30 septembre 2009, est intégralement remboursé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2010.

(5) Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I

Le poste est constitué des avances de fonds consenties à OLIN SA pour un montant total en principal de 2.480 K€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11.918 k€.

- Les avances de fonds :

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

- Les créances de remboursement de l'emprunt obligataire

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avait émis en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions, toutes souscrites par D&P PME IV et de EFFI INVEST I. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre de la recapitalisation effectuée en date du 30/06/2008, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé l'ensemble des 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Depuis cette date, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

A l'occasion de cette opération de recapitalisation, 308.211 obligations ont été remboursées par imputation sur l'augmentation de capital.

Les 1.191.789 obligations, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010. La dette correspondant à leur remboursement a été inscrite dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I ».

Le taux d'intérêts annuel reste inchangé à 7%.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en comptes courants d'associés (Cf. note 6, point I).

Parallèlement à l'accord bancaire du 21 novembre 2010, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de comptes-courants (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2.480 K€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11.918 K€).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'aient pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, les emprunts D&P PME IV et de EFFI INVEST I sont maintenus au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « Passifs financiers courants ».

(6) Crédits de campagne de KARIBU

Un pool de trois banques allemandes finance les campagnes de KARIBU. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 8,6 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2010, le plafond ajusté était de 5,1 M€.

Le tirage de KARIBU sur cette autorisation s'élève à 2 282 K€ au 30 septembre 2010.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par KARIBU des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 25 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum
- Les relations inter compagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 700 K€).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre). Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2011 sera contractualisée courant janvier 2011.

A date, Karibu respecte l'ensemble de ses covenants bancaires. Ses lignes de crédits de campagne sont suffisantes pour son activité et la Société n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

(7) Crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV

Trois entités d'un même groupe bancaire hollandais financent les campagnes de UBBINK GARDEN BV. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 10,5 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la

société. Fin septembre 2010, le plafond ajusté était de 4,1 M€. Le tirage de UBBINK GARDEN BV sur cette autorisation s'élève à 2 561 K€ au 30 septembre 2010.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par UBBINK GARDEN BV des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 30 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre). Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2011 sera contractualisée courant janvier 2011.

A date, Ubbink respecte l'ensemble de ses covenants bancaires. Ses lignes de crédits de campagne sont suffisantes pour son activité et la Société n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

(8) Intérêts bancaires

Il s'agit des intérêts courus et non payés au 30 septembre 2010 sur les emprunts bancaires.

(9) Autres passifs financiers

Il s'agit de dépôts et cautionnements reçus qui seront remboursés au cours de l'exercice 2010/2011.

(10) Contrats à terme

UBBINK GARDEN BV (Hollande) a souscrit le 28 mai 2010, deux contrats à terme d'un montant de 1 M\$ (USD) chacun, dont les échéances se situent respectivement au 28 octobre 2010 (taux EUR/USD contractuel de 1,2412) et au 3 janvier 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,2417).

La juste valeur des contrats à terme, soit -190 K€ au 30 septembre 2010, est inscrite en passif financier.

D- Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

Au 30 septembre 2010, l'endettement financier à taux variable est de 25 158 K€. L'exposition nette aux variations de taux est de 24 457 K€ (net de la trésorerie pour 701 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 244 K€ sur les charges financières de l'exercice, soit 14,90 % de ces charges financières.

Il est toutefois à noter que, compte tenu de l'activité saisonnière du groupe, l'endettement financier du groupe se situe à un minimum en fin d'exercice. Ainsi, la simple projection linéaire de l'endettement au 30 septembre 2010, pour le calcul de la sensibilité à la variation des taux d'intérêts, aboutit à un résultat optimiste.

Pour illustration, sur la base de l'endettement au 31 mars 2010, l'impact annuel d'une variation de 1% des taux de référence serait de 328 K€, l'endettement du groupe étant à un pic maximal à fin mars.

NOTE 21 – AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Autres passifs	30/09/2010	30/09/2009
Dettes fournisseurs	5 131	6 258
Dettes fiscales et sociales	1 627	912
Autres dettes	1 765	2 642
Total	8 523	9 812

La baisse des dettes fournisseurs au 30/09/2010 comparé au 30/09/2009 est imputable :

- aux sous-groupes opérationnels pour -132 K€
- aux sociétés dont les activités ont été cédées en 2008 pour - 337 K€
- et à la holding OLIN SA pour - 658 K€, étant rappelé que les dettes fournisseurs au 30/09/2009 enregistrent l'earn-out Karibu pour 800 K€ (Cf. note 6, point B).

Le poste « Autres dettes » enregistre, entre autres, les provisions de Remises de Fin d'Année (RFA).

NOTE 22 – CHIFFRES D'AFFAIRES

Dans un contexte économique rendu très difficile par la crise, le chiffre d'affaires net consolidé du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin septembre 2010, est en recul de – 3,44 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

▪ France :

Le démarrage de la saison a été tardif, comme partout en Europe, sous l'effet des conditions climatiques hivernales qui ont persisté jusqu'en avril. Le recul du chiffre d'affaires constaté au cours du premier semestre de l'exercice 2009-2010 comparé à l'exercice précédent, est rattrapé sur le second semestre grâce à une demande importante sur les piscines hors sol et les bassins. Le chiffre d'affaires réalisé à fin septembre 2010 (12 mois d'activité) au niveau du périmètre « France » affiche une progression de + 4,30% comparé à fin septembre 2009. Il représente 17,53% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010, contre 16,22% à fin septembre 2009.

▪ Allemagne :

Le périmètre « Allemagne » continue de souffrir des pertes de référencement qui affectent principalement la famille de produits « bassins ».

Le périmètre « Allemagne » termine, à fin septembre 2010, avec un chiffre d'affaires net en retrait de – 5,43 % comparé au chiffre d'affaires net à fin septembre 2009, et représente 57,68% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010 contre 58,90% à fin septembre 2009.

▪ BeNeLux :

Le périmètre « BeNeLux » enregistre, à fin septembre 2010, un recul de -3,76% de son chiffre d'affaires net comparé à fin septembre 2009, principalement imputable à une forte baisse de la demande des clients sur le 3^{ème} trimestre de l'exercice.

Le périmètre « BeNeLux » représente 24,79% du chiffre d'affaires net du groupe à fin septembre 2010 contre 24,88% à fin septembre 2009.

NOTE 23 – RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

→ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies reste stable entre le 30/09/2010 et le 30/09/2009 malgré une baisse du chiffre d'affaires de 2 335 K€ et une baisse de la marge de - 1,45 point.

Ce résultat est obtenu grâce à une réduction des coûts d'exploitation de 2 millions d'€.

→ Résultat opérationnel

Au 30 septembre 2010, le groupe a identifié un contrat onéreux (Cf. note 6, point D) et a constaté en conséquence une provision de 346 K€. Cette provision, ayant un caractère inhabituel et dont le montant est significatif, est inscrite dans la rubrique « Autres charges opérationnelles ».

Le résultat opérationnel s'établit ainsi à + 479 K€ au 30/09/2010 contre + 814 K€ au 30/09/2009.

NOTE 24 – COUTS FINANCIERS BRUTS

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

	(en milliers d'euros)	
	30/09/2010	30/09/2009 *
INTERETS		
Autres charges financières	-1 622	-2 061
Impacts justes valeurs contrats à terme	-15	-99
Total activités poursuivies	-1 637	-2 160

* Le lecteur se reportera à la note 32 concernant les retraitements opérés sur les charges financières de l'exercice clos au 30/09/2009.

La baisse des charges financières s'explique principalement par la chute du taux d'intérêt de base moyen (Euribor 3 mois) sur l'exercice. La baisse du taux de base moyen est de plus de 2 points comparé à l'exercice précédent.

NOTE 25 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

	(en milliers d'euros)	
IMPOTS	30/09/2010	30/09/2009
Impôts exigibles	-424	-991
Impôts différés	24	13
Total	-400	-978

La preuve d'impôts retranscrit les options retenues, notamment la non activation des pertes dont l'imputation sur des bases d'impôts est peu probable dans un futur proche.

Preuve d'impôt 30 septembre 2010	(en milliers d'euros)
Résultat consolidé avant IS	-1 528
Annulation IS activités poursuivies	400
Annulation IS activités abandonnées	0
Dépréciation Goodwill	0
Solde	-1 128

Charge théorique d'impôt à 33,33%	-376
Charge réelle d'impôt à -35,46%	400
Ecart à expliquer	-776

Explications

Incidence des déficits non activés des activités poursuivies	-964
Incidence utilisation déficits antérieurs des activités abandonnées	10
Incidence différence de taux Allemagne	81
Incidence différence de taux Hollande	87
Incidence utilisation déficits antérieurs France	10
Total	-776

Preuve d'impôt 30 septembre 2009 (en milliers d'euros)

Résultat consolidé avant IS	-4 950
Annulation IS activités poursuivies	978
Annulation IS activités abandonnées	-13
Dépréciation Goodwill	0
Solde	-3 985
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-1 328
Charge réelle d'impôt à - 24,54%	978
Ecart à expliquer	-2 306

Explications

Incidence des déficits non activés des activités poursuivies	-1 191
Incidence des déficits non activés des activités abandonnées	-880
Incidence différence de taux Allemagne	-23
Incidence rappel d'impôt Allemagne	-137
Incidence rappel d'impôt Hollande	-75
Total	-2 306

A la dernière clôture fiscale du 30 septembre 2010, le Groupe OLIN disposait de déficits fiscaux cumulés de plus de 39 millions d'euros.

NOTE 26 – PERSONNEL ET AVANTAGES SOCIAUX

A- Effectifs

Au 30 septembre 2010, le groupe OLIN employait 229 personnes (équivalent temps plein) réparties comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Au 30 septembre 2010	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
UBBINK BV	20	8	34	13	75
KARIBU Holztechnik GmbH				152	152
OLIN SA	2				2
TOTAL	22	8	34	165	229

Variation des effectifs entre le 30/09/2009 et le 30/09/2010

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
au 30/09/2009	33	8	37	158	236
au 30/09/2010	22	8	34	165	229
VARIATION	-11	0	-3	7	-7
Baisse suite à cessions d'entités	0	0	0	0	0
Baisse suite à départs personnels	-11	0	-3	0	-15
Augmentation d'effectif	0	0	0	7	8
Total	-11	0	-3	7	-7

L'effectif du Groupe a diminué de 7 personnes entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010.

En France, la baisse d'effectif est consécutive à la fermeture de l'entrepôt de Nieppe au cours du premier trimestre 2010.

Variation des effectifs entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009

Effectif	France	Bel	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
au 30/09/2009	33	8	37	158	0	236
VARIATION	-8	-2	-7	-9	-24	-50
Baisse suite à cessions d'entités					-24	-24
Baisse suite à départs personnels	-8	-2	-7	-9		-26
Total	-8	-2	-7	-9	-24	-50

L'effectif du Groupe a diminué de 50 personnes entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009, principalement :

- en Angleterre, suite à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-24 personnes) ;
- en Allemagne où la réduction du personnel, initiée au cours de l'exercice 2008, s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (-9 personnes) ;
- et en France et en Hollande, où le Groupe a poursuivi l'ajustement de ses effectifs.

B- Engagements de retraite et avantages sociaux

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

Eléments au bilan	30/09/2010	30/09/2009
Engagement de retraite	4 641	3 768
Juste valeur des actifs	-3 767	-3 015
Gains actuariels non reconnus	116	345
Passif inscrit au bilan	990	1 098

Eléments en résultat	30/09/2010	30/09/2009
Coût des services rendus sur l'exercice	83	71
Coût financier	203	193
Rendement attendu des actifs	-212	-144
Ajustement plan	19	-14
Coûts des services passés et autres	24	-5
Total éléments en résultat	117	101

Variation du passif net sur l'exercice	30/09/2010	30/09/2009
Total éléments en résultat	117	101
Prime payée	-224	-228
Sortie de périmètre et autres	-1	0
Variation nette de l'engagement	-108	-127

Hypothèses actuarielles – Septembre 2010			
	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	5,00%	4,90%	3,90%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0%***	2% à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,50%	3,90%
Indexation des retraites	nc *	1,50%	1,00%

* non concerné

** selon l'âge des salariés

*** Les effectifs concernés ont quitté l'entreprise ou sont proches de la retraite

Hypothèses actuarielles – Septembre 2009			
	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	6,00%	5,90%	5,30%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0%***	1% à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,50%	5,30%
Indexation des retraites	nc *	1,50%	1,50%

* non concerné

** selon l'âge des salariés

*** Les effectifs concernés ont quitté l'entreprise ou sont proches de la retraite

C- Rémunération du Directoire

▪ Exercice 2009-2010

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	105 932 €	9 927 €	Néant	12mois (salaire + prime) (1)
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	150 000 € (2)	Néant	56 662 €	Néant	Néant	Néant

(1) en cas de licenciement hors faute grave

(2) Un complément de 40.000 € est dû au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2010, mais versé post clôture.

▪ **Exercice 2008-2009**

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	60 000 €
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	109 131 €	9 927 €	Néant	12mois (salaire + prime) (1)
JP. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	15 565 €	Néant	Néant	Néant	Néant	120 000 €
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	150 000 €	Néant	18 940 €	Néant	Néant	Néant

(1) en cas de licenciement hors faute grave

D- Rémunération du Conseil de Surveillance

▪ **Exercice 2009-2010**

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	48 000 € (1)	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de Président du CS

▪ **Exercice 2008-2009**

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	44 000 € (1)	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de Président du CS

E- Stock -Options et paiements fondés en actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 avait autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le 13 avril 2006, le Directoire a attribué l'ensemble de ces options (53.628) à Monsieur Jean-Luc Heymans.

Par courrier du 28 février 2010, Monsieur Jean-Luc Heymans a renoncé irrévocablement au bénéfice des 53.628 options de souscription d'actions OLIN qui lui avaient été consenties

Ainsi, au 30 septembre 2010, plus aucune option de souscription d'actions OLIN n'est en vigueur.

NOTE 27 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

A- Actifs éventuels

Au 30 septembre 2010, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

- OLIN est titulaire d'un garantie de passifs de 442 K€ relative à l'acquisition de UBBINK GARDEN BV. OLIN a introduit au cours des exercices antérieurs plusieurs actions judiciaires ou pénales dans l'objectif de recouvrer cette somme. Un montant de 147 K€ a été recouvré au cours de l'exercice 2008/2009.
Un actif éventuel de 295 K€ subsiste toujours au 30 septembre 2010.
- Certaines filiales ont accumulé des déficits fiscaux reportables importants qui ne sont pas activés. L'imputation de ces déficits sur de futures bases d'impôts n'est pas démontrée à ce jour.

B- Passifs éventuels

La société n'a pas identifié de passifs éventuels au 30 septembre 2010.

NOTE 28 – PARTIES LIEES

Principaux actionnaires

Afin de permettre à OLIN SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une ligne de crédit de 2.480 K€ a été mise à disposition de OLIN SA par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008.
Le taux d'intérêt annuel est de 5,95%.

Par ailleurs, les 1.191.789 obligations détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010 (voir note 20, C, (5)). La dette correspondant à leur remboursement a été inscrite dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV & EFFI INVEST I ». Le taux d'intérêt annuel reste inchangé à 7%.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre la société, les banques « Haut bilan » de OLIN SA et les actionnaires D&P PME IV et EFFI INVEST I, prévoit l'incorporation des sommes ci-dessus dans les capitaux propres de OLIN SA.

D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA (voir notes 7 A, 20 C (1) et 20 C (2)) et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas (voir note 20, C, (5)).

Mandataires sociaux

Les informations requises par IAS 24-16 figurent à la note 26, points C, D et E des états financiers.

NOTE 29 – LISTE DES FILIALES ET DETENTION

Au 30 septembre 2010, le périmètre de OLIN SA était le suivant :

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Asnières	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Asnières	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Asnières	423 767 193	Professionnel Négoce	100 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Asnières	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Asnières	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Asnières	424 383 610	Gestion d'immeuble	100 %	99 %	I.G.
TRENT	Asnières	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Asnières	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

Au 30 septembre 2009, le périmètre de OLIN SA était le suivant :

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Asnières	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Asnières	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Asnières	423 767 193	Professionnel Négoce	100 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Asnières	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Asnières	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Asnières	424 383 610	Gestion d'immeuble	100 %	99 %	I.G.
TRENT	Asnières	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Asnières	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

Les filiales anglaises, Nortène Ltd (détenue à 99,25% par OLIN SA), Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd (toutes deux détenues à 100% par Ubbink Garden BV) ont été cédées le 4 avril 2009.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS

A- Nantissements & hypothèques

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par OLIN SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.
- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les Court termes impayés.
- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du Court terme (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.

Post clôture, les créances bancaires objet des garanties ont fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA) – voir note 7, A.

Subséquemment, les garanties ci-dessus sont transférées aux cessionnaires des créances.

B- Autres engagements

La société n'a pas d'autres engagements que ceux déjà inscrits dans ses comptes ou mentionnés dans les annexes.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)	
Engagements	30/09/2010	30/09/2009
Cautions de contre-garanties sur marchés	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles		
(1)	13 050	13 050
Nantissement des Titres Karibu (2)	10 225	10 225
Nantissement des Titres Nortland (3)	0	0
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 825	2 825
Nantissement de la Marque Akanua (4)	OUI	OUI
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagement donnés	0	1 000
Engagement de remboursement du prêt		
S&B	0	1 000
Total	13 050	14 050

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Valeur brute au bilan de 100 K€ provisionnée à 100%

(4) Actif non valorisé en comptabilité

NOTE 31 – LISTE DES PRINCIPAUX BAUX

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE	DATE	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
			DEBUT	FIN		
Nortland	France	Bureaux & entrepôt	01/09/2006	24/08/2012	54	Optionnel / 6 ans ferme
		Bureaux & entrepôt	01/09/2006	24/08/2012	107	Optionnel / 6 ans ferme
OLIN France	France	Bureaux	11/01/2010	10/01/2019	34	Optionnel
OLIN SA	France	Bureaux	01/04/2009	31/03/2018	29	Optionnel
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/1993	31/12/2010	214	Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/1999	14/10/2011	25	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & site production	01/01/2001	31/12/2015	508	Optionnel
		Bureaux & site production	01/01/2001	31/12/2015	115	Optionnel

NOTE 32 – RECONCILIATION DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN PUBLIES AU 30/09/2009 AVEC CEUX FIGURANTS EN COMPARATIF DES COMPTES AU 30/09/2010

• 1^{er} point de retraitement (compte de résultat et bilan)

L'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

La méthode rétrospective consiste à appliquer la nouvelle méthode aux transactions concernées comme si cette méthode avait toujours été appliquée, sauf si les ajustements sont impraticables. Les informations de toutes les périodes publiées (dernier arrêté et l'information comparative) doivent obligatoirement être ajustées, c'est à dire :

- en ajustant les soldes d'ouverture des capitaux propres de la première période publiée,
- et, pour chaque période présentée, il est fait application de la nouvelle méthode comptable, comme si elle avait toujours été appliquée.

Les comptes de la filiale Karibu comportent des stocks de catalogues à chacun des arrêts comptables antérieurs.

Ainsi, les comptes publiés au 30 septembre 2009 sont retraités pour la présentation en comparatif aux comptes au 30 septembre 2010.

• 2^{ème} point de retraitement (compte de résultat des activités poursuivies et compte de résultat des activités abandonnées)

Le financement des campagnes des filiales françaises était organisé par OLIN SA qui collectait les fonds bancaires et les mettait, ensuite, à disposition des filiales à travers des comptes courants.

A ce titre, OLIN SA payait des intérêts sur l'endettement ainsi constitué et refacturait des intérêts (1.304 K€ au 30 septembre 2009) aux filiales classées en « activités abandonnées » en application de la norme IFRS 5.

L'application de la norme IFRS 5 entraîne le découpage du compte de résultat consolidé global en deux parties :

- le compte de résultat des activités poursuivies
- et le compte de résultat des activités abandonnées

Les intérêts refacturés de 1.304 K€ ont ainsi, au 30 septembre 2009, réduit les frais financiers des « activités poursuivies » et augmenté ceux des « activités abandonnées », pour ensuite s'éliminer au niveau du résultat global consolidé.

Cependant, les éléments classés en « résultat des activités abandonnées » sont censés disparaître, à terme, des comptes consolidés.

Or il s'avère que OLIN SA continuera à supporter la totalité des charges financières sur son endettement, malgré la discontinuation des activités abandonnées.

En conséquence, les intérêts refacturés sont éliminés (du résultat des activités poursuivies comme du résultat des activités abandonnées) dans le compte de résultat retraité du 30 septembre 2009 présenté en comparatif du compte de résultat du 30 septembre 2010.

► BILAN AU 30/09/2009

(en milliers d'euros)			
ACTIF	Septembre-09 (publié)	Application rétroactive amendement IAS 38	Septembre-09 (retraité)
Goodwill	10 617		10 617
Immobilisations incorporelles	15		15
Immobilisations corporelles	2 176		2 176
Autres actifs financiers	19		19
Actifs d'impôts différés	-	112	112
ACTIF NON COURANT	12 827	112	12 939
Stocks et en-cours dans les états financiers publiés	8 354	- 374	7 980
Clients et comptes rattachés	9 413		9 413
Actifs d'impôt exigible	45		45
Autres actifs courants	2 991		2 991
Trésorerie et équivalents	1 600		1 600
Actifs destinés à être cédés	-		-
ACTIF COURANT	22 403	- 374	22 029
TOTAL DE L'ACTIF	35 230	- 262	34 968

(en milliers d'euros)			
PASSIF	Septembre-09 (publié)	Application rétroactive amendement IAS 38	Septembre-09 (retraité)
Capital	260		260
Primes	10 436		10 436
Réserves consolidés	- 24 419	- 232	- 24 651
Réserves de conversion	178		178
Résultat de l'exercice - part du groupe	- 4 920	- 30	- 4 950
Capitaux propres part du groupe	- 18 465	- 262	- 18 727
Intérêts minoritaires	-		-
CAPITAUX PROPRES	- 18 465	- 262	- 18 727
Provisions	-		-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	1 098		1 098
Passifs financiers	32		32
PASSIF NON COURANT	1 130	-	1 130
Provisions	678		678
Passifs financiers à court terme	41 222		41 222
Passifs d'impôt exigible	853		853
Autres passifs	9 812		9 812
Passifs destinés à être cédés	-		-
PASSIF COURANT	52 565	-	52 565
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	35 230	- 262	34 968

► COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2009

Postes	(en milliers d'euros)			
	Septembre-09 (publié)	Application rétroactive amendement IAS 38	Annulation des intérêts facturés par OLIN SA aux activités abandonnées	Septembre-09 (retraité)
Chiffre d'affaires	67 675			67 675
Autres produits	238			238
Total Produits	67 913			67 913
Variation de stock de produits finis et encours	- 539			- 539
Achats consommés	- 37 187			- 37 187
Charges externes dans les états financiers publiés	- 18 155	- 43		- 18 198
Charges de personnel	- 10 194			- 10 194
Impôts et taxes	- 120			- 120
Amortissements	- 561			- 561
Variation des provisions	352			352
Autres produits courants	103			103
Autres charges courantes	- 755			- 755
Résultat opérationnel courant	857	- 43	-	814
Autres charges opérationnelles	-			-
Résultat opérationnel	857	- 43	-	814
Produits de trésorerie et équivalent	2			2
Coût financier brut	- 856		- 1 304	- 2 160
Impôts exigibles et différés	- 991	13		- 978
Résultat des activités poursuivies	- 988	- 30	- 1 304	- 2 322
Résultat net des activités abandonnées	- 3 932		1 304	- 2 628
Résultat net	- 4 920	- 30	-	- 4 950
Intérêts minoritaires	-			-
Résultat net part du groupe	- 4 920	- 30	-	- 4 950

* *

*

CHAPITRE 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA AU 30 SEPTEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Outside Living Industries S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers dans laquelle sont exposées la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.
- la note 32 des états financiers qui expose le changement de méthode comptable relatif aux dépenses de catalogues selon l'amendement d'IAS 38, ainsi que la correction d'erreur relative à la présentation des intérêts financiers entre activités poursuivies et activités abandonnées au titre de la période comparative.

2. Justification des appréciations

C'est dans un contexte de marché incertain et de visibilité réduite, en raison des conditions économiques, qui prévalaient déjà à la clôture des comptes de l'exercice précédent que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné, dans la première partie du présent rapport, la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers expose la situation du groupe au regard de la continuité

d'exploitation. Sur la base des nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note des états financiers donne une information appropriée.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 32 des états financiers expose le changement de méthode comptable relatif aux dépenses de catalogue. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et l'information donnée à ce titre dans la note 32 des états financiers.

Comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants » des états financiers, le groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des goodwill, des impôts différés et le contrat onéreux. Nous avons examiné les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations sur la base de la documentation disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 31 janvier 2011

KPMG Audit ID

Jean-Marc Discours
Associé

Paris, le 31 janvier 2011

Grant Thornton
*Membre français de Grant Thornton
International*

Laurent Bouby
Associé

CHAPITRE 5. COMPTES SOCIAUX DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA **AU 30 SEPTEMBRE 2010**

(en milliers d'euros)

Bilan	Notes	30/09/2010			30/09/2009
		Brut	Amort	Net	Net
ACTIF					
Immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Immobilisations corporelles		36	17	19	22
Immobilisations financières	(1)	15 567	644	14 923	14 922
Actif immobilisé		15 603	661	14 942	14 944
Clients et autres créances	(2)	2 194	1 175	1 019	2 105
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	0
Disponibilités		157	0	157	24
Actif Circulant		2 351	1 175	1 176	2 129
Comptes de régularisation - actif		34		34	14
Total Actif		17 988	1 836	16 152	17 087

PASSIF	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Capital		260	260
Primes d'émission, de fusion, d'apport		10 437	10 437
Réserve légale		216	216
Autres réserves		1 049	1 049
Report à nouveau		-34 671	-29 940
Résultat de l'exercice		-1 087	-4 731
Capitaux propres		-23 796	-22 709
Provisions pour risques et charges	(3)	636	646
Dettes financières	(4)	38 332	37 377
Fournisseurs et autres dettes	(5)	980	1 773
Dettes		39 948	39 796
Total Passif		16 152	17 087

- (1) Dont titres de filiales 15.514 K€ (brut), 14.915 K€(net)
(2) Voir détail en «III-A- Notes sur l'actif du bilan ; point 7 »
(3) Voir détail en «III-B- Notes sur le passif du bilan ; point 2 »
(4) Voir détail en «III-B- Notes sur le passif du bilan ; point 4 »
(5) Voir détail en «III-B- Notes sur le passif du bilan ; point 3 »

(en milliers d'euros)

Compte de Résultat	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Chiffre d'affaires	(1)	1 161	940
Autres produits d'exploitation		12	19
Produits d'exploitation		1 173	959
Services extérieurs	(2)	-1 407	-1 295
Impôts et taxes		-11	-47
Charges de personnel	(3)	-480	-537
Dotations et Reprises d'exploitation		-6	160
Autres charges de gestion		-49	-154
Charges d'exploitation		-1 953	-1 873
Résultat d'exploitation		-780	-914
Produits financiers	(4)	800	1 633
Charges financières	(4)	-1 387	-28 199
Dotations et Reprises financières	(4)	39	24 147
Résultat financier		-548	-2 419
Résultat courant avant impôt		-1 328	-3 333
Produits exceptionnels	(5)	542	2 264
Charges exceptionnelles	(5)	-301	-3 662
Résultat exceptionnel		241	-1 398
Participation des salariés		0	0
Impôts sur les bénéfices		0	0
Résultat net de l'exercice		-1 087	-4 731

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition des comptes arrêtés au 30 septembre 2010 dont le total est de 16.152 K€, et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant une perte de – 1.087 K€.

Les comptes présentés ci-après ont une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010. Ils ont été arrêtés par le Directoire le 5 janvier 2011.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I- FAITS MAJEURS

1- Principales opérations survenues aux cours de l'exercice

A- Signature d'un nouvel accord entre Outside Living Industries et ses partenaires financiers

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a signé, le 29 janvier 2010, un nouvel accord avec ses Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU.

Aux termes de cet accord, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engage à régler aux Banques « haut de bilan », une somme de 592 K€ destinée à solder en priorité les intérêts restant dus au titre de ces emprunts pour l'année 2009, le reliquat s'imputant sur les intérêts dus pour l'année 2010.

L'accord prévoit, par ailleurs, des opérations financières de haut de bilan. Toutefois, dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'incorporer au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES tout ou partie de leurs créances, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont pour leur part accepté de ne pas solliciter, pendant cette même période, le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES desdites créances et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs propres créances.

Le lecteur se reportera à la note I-2-A ci-après pour les accords conclus post clôture avec les banques « haut de bilan ».

B- Earn-out pour l'acquisition de Karibu

L'accord final d'acquisition de KARIBU, signé devant notaire le 24 mai 2007, fixait le prix de 100% des titres KARIBU à 11 M€ complété par un Earn-out à déterminer selon la formule suivante :

$$[(\text{EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009} - \text{EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP}^*) \times 8$$

—

$$(\text{Dette Moyenne 2009} - \text{Dette Moyenne 2006} \times 1,2)]$$

2

(*) Business plan

L'EBITDA moyen des Business plans de 2008 et 2009 est de 2.329.500 €.

Il était précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Le cas échéant, l'Earn-out devait être payé au plus tard le 31 mars 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn-out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

C- Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

C'est à l'occasion de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 que les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avaient :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12ème et 13ème résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14ème et 15ème résolutions).

Ces délégations financières devaient permettre au Directoire de préparer et réaliser la recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA prévue par le protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;
- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1.000 euros à titre de dommages et intérêts ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5.000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;
- a condamné la Société aux entiers dépens.

La Société a interjeté appel de ce jugement en date du 17 novembre 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime toutefois que cette décision de justice, qui n'est pas assortie de l'exécution provisoire, ne devrait pas avoir d'incidence négative significative sur la réalisation de l'opération

de recapitalisation projetée dès lors que les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 juillet 2010 ont adopté, à la majorité qualifiée dans les conditions précisées ci-dessous, de nouvelles délégations de compétence et autorisations financières qui permettront au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de surveillance de la Société, de préparer et réaliser une opération de recapitalisation.

En effet, et comme indiqué dans le communiqué diffusé par la Société le 22 juillet 2010 à l'issue de l'assemblée générale du 20 juillet 2010, quand bien même l'intégralité des droits de vote attachés aux participations dont Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS ont justifié pour voter par correspondance aurait-elle été prise en compte lors de ladite assemblée, ce qui n'a pas été le cas le Bureau ayant par prudence décidé de geler les droits de vote litigieux de Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS, ces derniers n'auraient pu s'opposer à l'adoption des résolutions soumises au vote des actionnaires. L'ensemble des résolutions aurait donc été adopté de la même manière à la majorité qualifiée.

Lors de cette assemblée, les actionnaires de OUTIDE LIVING INDUSTRIES SA ont également ratifié, pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions aux fins de réduire le capital social de la société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

2- Principaux évènements post clôture

A- Protocole de rachat des créances bancaires en date 21 octobre 2010

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Consolidation et du Crédit Karibu (dont le montant total en principal s'élève au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010 (voir note I-1-A).

Aux termes de ce nouvel accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Parallèlement, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2,48 M€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11,9 M€)- (voir note III-B-4-(3)).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'aient pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Les actes de cession des créances ont été signés le 17 novembre 2010.

La Société précise qu'elle continue d'étudier les modalités d'une restructuration de ses dettes « haut de bilan » et, plus généralement, toutes les solutions qui lui permettraient de renforcer à terme, et de manière pérenne, ses fonds propres et assainir sa situation financière.

3- Continuité d'exploitation

Grâce aux nouveaux accords présentés ci-dessus en note I-2-A, l'échéancier de la dette « haut de bilan » de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de celle-ci.

Sur la base du plan de trésorerie du groupe, qui intègre les dispositions des nouveaux accords, la société estime être en mesure de faire face à ses engagements et d'assurer la continuité de son exploitation sur une période de 12 mois.

Les comptes clôturés au 30 septembre 2010 sont ainsi arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

Point spécifique du risque lié à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce :

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2008, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, statuant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par anticipation bien que les capitaux propres au 30 septembre 2007 soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Société est tenue de reconstituer, le 30 septembre 2010 au plus tard, ses capitaux propres à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié de son capital social.

A défaut, et conformément à l'article L.225-248 du code de commerce, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Toutefois, le tribunal saisi d'une telle demande de dissolution (i) peut accorder à la Société un délai maximal de 6 mois pour régulariser sa situation et (ii) ne peut plus prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Compte tenu du délai supplémentaire de régularisation de 6 mois prévu par l'article L.225-248 du code de commerce et des perspectives de recapitalisation projetée (Voir note I-2-A), OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime ne pas être exposée à un risque de dissolution anticipée.

II- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux dispositions du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 (telles qu'applicables pour notre exercice).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

A- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

1- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement a, pour l'essentiel, été déterminé selon le mode linéaire. Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Agencements et installations : 8 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 6 à 10 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Les investissements corporels de OLIN SA correspondent pour l'essentiel à des agencements de locaux.

2- Immobilisations financières

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'utilité est appréciée par référence à des méthodes multicritères intégrant notamment les flux futurs actualisés, les comparables, les perspectives d'avenir et la quote-part de situation nette.

OLIN S.A. est la société consolidante du Groupe.

3- Etat des immobilisations

(en milliers d'euros)

Immobilisations au 30-09-2010	30/09/2009	Augment.	Dimin.	30/09/2010
F.Etabl- Recherche & Dévelop	0			0
Autres immo. Incorp.	0			0
Total Immo. Incorp.	0	0	0	0
Terrain	0			0
Construction sur sol propre	0			0
Agencements de constructions	0			0
Inst.techn, matériel &outil. Indust	0			0
Autres agencements	0			0
Matériel de bureau et informatique	124	2	90	36
Emballages récupérables et divers	0			0
Total immo. corporelles	124	2	90	36
Titres de participation	15 514			15 514
Prêt &autres immo. financières	52	1		53
Total immo. financières	15 566	1	0	15 567
Total général	15 690	3	90	15 603

4- Etat des amortissements

(en milliers d'euros)

Amortissements au 30-09-2010	30/09/2009	Augment.	Dimin.	30/09/2010
At -Autres immo. incorporelles	0			0
Construction sur sol propre	0			0
Mat. Outillage	0			0
Agencements de constructions	0			0
M.de Bureau & Inform. mobilier	102	5	90	17
At -Immo. corporelles	102	5	90	17
Total général	102	5	90	17

5- Etat des provisions sur postes d'actif

(en milliers d'euros)

Nature des provisions au 30-09-2010	30/09/2009	Augment.	Dimin.	30/09/2010
Provisions sur titres filiales	599			599
Provisions sur autres immo. financières	45			45
Total provision sur actifs financiers	644	0	0	644
Provision cptes courants filiales	1 000	95	118	977
Autres provisions pour dépréciation	159	194	155	198
Total provision sur actifs circulants	1 159	289	273	1 175
Total général	1 803	289	273	1 819

► Détail des provisions sur les titres des filiales :

(en milliers d'euros)

Provision titres Filiales	30/09/2009	Provision	Reprise	30/09/2010
Nortène Tunisie	282			282
Tout Jardin Direct	37			37
Olin Jardinage	70			70
Olin Pro	73			73
Trent	37			37
Nortland	100			100
TOTAL	599	0	0	599

Les situations nettes des filiales sont présentées en note 6

► Détail des provisions sur les comptes courants des filiales :

(en milliers d'euros)

Provision cptes cour. Filiales	30/09/2009	Provision	Reprise	30/09/2010
Nortène Tunisie	658	4		662
Tout Jardin Direct	12	7		19
Olin Pro	0	40		40
Trent	146		28	118
Optimis	0	44		44
Nortland	184		90	94
TOTAL	1 000	95	118	977

6- Filiales et participations (en K€ ou en K devises locales)

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

FILIALES	Capital Social (en K dev)	Capitaux propres (autres que le capital) (en K dev)	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus (en K €)	Valeur comptable nette des titres détenus (en K €)	Chiffre d'affaires H.T. (en K dev)	Résultat du dernier exercice clos (en K dev)	Montant des prêts et avances accordés (en K €)	Montant des cautions et avals donnés (en K dev)
UBBINK BV	227	4 046	100,00%	2 826	2 826	33 307	302		
KARIBU	260	3 483	100,00%	12 088	12 088	32 959	632		
OLIN JARDINAGE	40	-187	100,00%	70	0	18	40	-503	
NORTLAND	75	-566	100,00%	100	0	335	-491	94	
OPTIMIS	107	-147	100,00%	0	0	0	32	-213	
TRENT	37	-195	100,00%	37	0	0	-26	118	
TOUT JARDIN DIRECT	37	-48	100,00%	37	0	0	-11	19	
NORTENE TUNISIE (TND)	400	-3 002	92,48%	282	0	0	-82	662	1 219
OLIN PRO	75	-59	100,00%	73	0	0	46	40	
SCI BOIS DE LA PIE	1	974	100,00%	0	0	0	0	-974	
Taux de clôture									
EUR/TND	1,934695								
Taux moyen									
EUR/TND	1,893714								

7- Informations sur les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Au 30 septembre 2010, les échéances des créances étaient les suivantes :

(en milliers d'euros)

Echéances des créances au 30-09-2010	Total	A un an au plus	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés *	693	693	
Créances sur personnel	9	9	
Créances sur l'Etat	260	260	
Groupe et associés **	977	977	
Créances diverses	255	255	
Total	2 194	2 194	0

* Dont UBBINK GARDEN BV pour 133 K€ et KARIBU pour 559 K€.

** Cf. détail au point IV-1.

B- NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN :**1- Capital social**

► Historique des actions	Nombre d'actions
Au 01/10/2005	893 800
Distribution gratuite d'actions - incorp. réserves (28-04-06)	29 794
Nouvelles actions - Fusion NJ-NSA (28-04-2006)	181 050
Au 30/09/2006	1 104 644
Action de préférence (18-09-2007) ; devenue action ordinaire au 30-06-2008	1
Au 30/09/2007	1 104 645
Exercice BSA au 30-06-2008	1 500 000
Au 30/09/2008	2 604 645
Au 30/09/2009	2 604 645
Au 30/09/2010	2 604 645

La valeur nominale de l'action est de 0,10 €, fixant le capital social à 260 464,50 € au 30 septembre 2010.

► Capital autorisé non émis

Le tableau ci-après présente les délégations de compétences et autorisations financières qui ont été consenties au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 20 juillet 2010 :

TITRES CONCERNES	SOURCE (N° DE RESOLUTION)	DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMUM D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN EUROS	UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	25 M€ (plafond spécifique et plafond maximum global)	Néant
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles	Néant

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 2 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE 20/07/10 3 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10% du capital social	AGE 20/07/10 4 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription puissent servir à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	AGE 20/07/10 5 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant

2- Informations sur les provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès lors, qu'à la clôture de l'exercice, il existe pour la société un risque de sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

(en milliers d'euros)

Risques au 30-09-2010	30/09/2009	Provision	Reprise	30/09/2010
Provision garantie N Tunisie	646		16	630
Provision autres risques	0	6		6
Totaux	646	6	16	636

La reprise de provision de 16 K€ n'a pas été utilisée.

3- Informations sur les dettes

La répartition des dettes selon leur échéance était, au 30 septembre 2010, la suivante :

(en milliers d'euros)

Échéances des dettes au 30-09-2010	Montant	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Provision pour risque Garantie N. Tunisie	636	636		
Emprunts obligataires convertibles	0	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 708	19 708		
Autres dettes financières	16 890	16 890		
Groupe et associés	1 734	1 734		
Total échéances Dettes financières	38 332	38 332	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés *	644	644		
Personnel et comptes rattachés	133	133		
Organismes sociaux	94	94		
Etat et autres collectivités publiques	109	109		
Autres dettes	0	0		
Total échéances Fournisseurs et autres dettes	980	980	0	0
TOTAL GENERAL	39 948	39 948	0	0

(en milliers d'euros)

* Dont factures à recevoir	HT	TVA	TTC
Honoraires des Commissaires aux comptes	69	14	83
Honoraires des autres Conseils	406	71	477
Autres charges	42	8	50
Total	517	93	610

4- Dettes financières

(en milliers d'euros)

Echéancier des passifs financiers		Total	échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Au 30 septembre 2010					
Emprunt conversion du court terme	(1)	9 673	9 673	0	0
Emprunts acquisition Karibu	(2)	10 035	10 035	0	0
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I	(3)	14 398	14 398	0	0
Intérêts D&P PME IV et EFFI INVEST I	(3)	2 196	2 196	0	0
Intérêts emprunts bancaires	(4)	272	272	0	0
Autres passifs financiers	(5)	24	24	0	0
Comptes courants des filiales	(6)	1 734	1 734	0	0
Total		38 332	38 332	0	0

(1) Emprunt de conversion du court terme (CT)

Post clôture, le 17 novembre 2010, en exécution du protocole du 21 octobre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (9 673 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA).

Aux termes de cet accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation. (voir note I-2-A).

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après Crédit de Conversion) d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006. Le taux d'intérêts de l'emprunt est égal au taux Euribor 3 mois +1,35%.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ et les Banques du Crédit de Conversion ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS. Le solde du Crédit de Conversion est ainsi ramené à 9.673 K€.

Il était contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Conversion soit amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devait ainsi être intégralement remboursé le 21 décembre 2013, date de la dernière échéance.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a signé, le 29 janvier 2010, un nouvel accord avec ses Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances du Crédit de Conversion (Cf. note I-1-A).

Post clôture, le 17 novembre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (9 673 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA) - Voir encadré ci-dessus)

Les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Ainsi, l'échéancier de cette dette est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de Outside Living industries.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, l'emprunt de conversion du court terme est maintenu au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « passifs financiers courants »,

cela bien que la société n'ait planifié aucun remboursement de cette dette pour les 12 prochains mois.

(2) Emprunts d'acquisition de KARIBU

Post clôture, le 17 novembre, en exécution du protocole du 21 octobre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt de conversion du court terme (10.035 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA). Aux termes de cet accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation. (voir note I-2-A).

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de l'emprunt de 9,128 M€ jusqu'au 10 janvier 2009 (protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les nouvelles difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face à compter de 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gélées jusqu'au 31 janvier 2010 (Cf. note I-1-A).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociations avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31/01/2011 (Cf. note I-1-A).

Post clôture, le 17 novembre 2010, le solde des créances bancaires correspondant à l'emprunt d'acquisition de Karibu (10.035 K€) a fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA) - Voir encadré ci-dessus)

Les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Ainsi, l'échéancier de cette dette est désormais fonction de la propre capacité de remboursement de Outside Living industries.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, les emprunts d'acquisition de Karibu sont maintenus au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « passifs financiers courants », cela bien que la société n'ait planifié aucun remboursement de ces dettes pour les 12 prochains mois.

(3) Emprunts D&P PME IV &EFFI INVEST I

Le poste est constitué des avances de fonds consenties à OLIN SA pour un montant total en principal de 2.480 K€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11.918 k€.

- Les avances de fonds :

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

- Les créances de remboursement de l'emprunt obligataire

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avait émis en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions, toutes souscrites par D&P PME IV et de EFFI INVEST I. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre de la recapitalisation effectuée en date du 30/06/2008, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé l'ensemble des 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Depuis cette date, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

A l'occasion de cette opération de recapitalisation, 308.211 obligations ont été remboursées par imputation sur l'augmentation de capital.

Les 1.191.789 obligations, sont arrivées à maturité le 21 septembre 2010. La dette correspondant à leur remboursement a été inscrite dans la rubrique « Emprunts D&P PME IV &EFFI INVEST I ».

Le taux d'intérêts annuel reste inchangé à 7%.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en comptes courants d'associés (Cf. note I-1-A).

Parallèlement à l'accord bancaire du 21 novembre 2010, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de comptes-courants (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2.480 K€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11.918 K€).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Toutefois, l'accord ayant été obtenu post clôture, les emprunts D&P PME IV et de EFFI INVEST I sont maintenus au bilan au 30 septembre 2010 dans la rubrique des « Passifs financiers courants ».

(4) Intérêts bancaires

Il s'agit des intérêts courus et non payés au 30 septembre 2010 sur les emprunts bancaires.

(5) Autres passifs financiers

Il s'agit de dépôts et cautionnements reçus qui seront remboursés au cours de l'exercice 2010/2011.

(6) Comptes courants des sociétés du groupe

Voir les filiales concernées au point IV « Autres informations », 1.

5- Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

Au 30 septembre 2010, l'endettement financier à taux variable est de 19.708 K€. L'exposition nette aux variations de taux est de 19.551 K€ (net de la trésorerie pour 157 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 195 K€ sur les charges financières de l'exercice, soit 14,10 % de ces charges financières.

C- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :**1- Produits d'Exploitation**

Les produits d'exploitation de OLIN SA sont constitués pour l'essentiel de facturations de Management fees et de royalties aux sous-groupes UBBINK et KARIBU.

La nature des produits de OLIN SA en 2010 et 2009 est la suivante :

Au 30 septembre 2010		(en milliers d'euros)	
Structure des produits de OLIN SA	Nature	Mt K€	%
Management Fees et Royalties	Interco	1161	98,98%
	Hors		
Autres Produits	Groupe	12	1,02%
Total		1173	100,00%

Au 30 septembre 2009		(en milliers d'euros)	
Structure des produits de OLIN SA	Nature	Mt K€	%
Management Fees et Royalties	Interco	940	98,02%
	Hors		
Autres Produits	Groupe	19	1,98%
Total		959	100,00%

2- Résultat financier

Le détail du résultat financier est le suivant :

► Détail du résultat financier au 30 septembre 2010

(en milliers d'euros)

Charges et produits financiers	Charges	Produits	Résultat
Dividendes		800	800
Provisions sur comptes courants et garantie Ntunisie	95	134	39
Total Groupe	95	934	839
Intérêts et écarts de change	1 387		-1 387
Total Hors Groupe	1 387	0	-1 387
Total	1 482	934	-548

► Détail du résultat financier au 30 septembre 2009

(en milliers d'euros)

Charges et produits financiers	Charges	Produits	Résultat
Intérêts groupe	40	1 585	1 545
Abandons de comptes courants des filiales conservées	24 920	0	-24 920
Abandons de comptes courants des filiales cédées	1 507		-1 507
Dividendes	0	0	0
Provisions sur comptes courants et garantie Ntunisie	723	24 939	24 216
Total Groupe	27 190	26 524	-666
Intérêts et écarts de change	1 732	48	-1 684
Provision créance sur cession de titres et autres	204	0	-204
Provision perte sur contrats à terme	0	135	135
Total Hors Groupe	1 936	183	-1 753
Total	29 126	26 707	-2 419

3- Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction et de Contrôle

Le montant global des rémunérations brutes versées (hors indemnités de départ) aux dirigeants est de 563 K€ pour l'exercice 2009/2010 et de 587 K€ pour l'exercice 2008/2009.

4- Stock Options

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 avait autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le 13 avril 2006, le Directoire a attribué l'ensemble de ces options (53.628) à Monsieur Jean-Luc Heymans.

Par courrier du 28 février 2010, Monsieur Jean-Luc Heymans a renoncé irrévocablement au bénéfice des 53.628 options de souscription d'actions OLIN qui lui avaient été consenties

Ainsi, au 30 septembre 2010, plus aucune option de souscription d'actions OLIN n'est en vigueur.

5- Effectif moyen

OLIN SA a employé au cours de l'exercice 2009/2010 un effectif moyen de 3 personnes, toutes avec un statut de cadre.

L'effectif moyen était de 5 personnes sur l'exercice 2008/2009.

6- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	-1 328	0	-1 328
Résultat exceptionnel	241	0	241
Résultat comptable	-1 087	0	-1 087

Aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2010.

Il est rappelé que OLIN SA a conclu une convention d'intégration fiscale avec certaines de ses filiales.

7- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 30 septembre 2010 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

Eléments exceptionnels	Charges	Produits
Annulation solde prix de cession N Fleurs	90	
Pénalités diverses	17	
Provision autres créances	194	
Reprise provision créance sur cession N Fleurs		150
Transfert de charges exceptionnelles		180
Annulations de dettes antérieures		212
Total	301	542

Le résultat exceptionnel au 30 septembre 2009 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

Eléments exceptionnels	Charges	Produits
Litiges salariés	331	
Abandons comptes courants - sociétés cédées	1 488	
Sortie des titres Nortène Ltd	1 467	
Passation en perte de la créance sur PH France	354	
Pénalités diverses	22	
Autres éléments exceptionnels		16
Reprise de provision sur la créance PH France		354
Reprise de provision sur les titres Nortène Ltd		1 467
Reprise de provision litiges salariés		237
Reprise de provision Affaire PH France - Litige qté		190
Total	3 662	2 264

IV- AUTRES INFORMATIONS :

1- Montants concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)

OLIN SA 30-09-2010	ACTIF		PASSIF	
Détail des interco-bilan	Créances	CC actifs	Dettes	CC passifs
OLIN JARDINAGE				503
KARIBU	559			
NORTLAND		94		
OLIN PRO		40		
NORTENE TUNISIE		662		
OPTIMIS		44		
OPTIMIS - Cpte Int. Fiscale				257
SCI BOIS DE LA PIE				974
TRENT		118		
T.J.D		19		
UBBINK BV	133		7	
Totaux	692	977	7	1 734

(en milliers d'euros)

OLIN SA 30-09-2010	PRODUITS			CHARGES		
Détail des interco-résultat	Prestations	Produits Fi	Dividendes	Services ext	Charges Fi	Abandons cc fin.
KARIBU	559		800			
UBBINK BV	602					
Totaux	1 161	0	800	0	0	0

2- Engagements en matière de retraite

Les salariés bénéficient, à l'occasion de leur départ à la retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté. Cette allocation est calculée en fonction des dispositions de la convention collective de la Plasturgie, en tenant compte de l'espérance de vie des salariés, de l'ancienneté et de la pyramide des âges.

Le montant de l'engagement de retraite au 30 septembre 2010 est de 20 K€.

Les calculs sont effectués en retenant un taux annuel de progression des salaires de 3% et un taux d'actualisation de 5%.

3- Droit Individuel à la formation

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) représentait au 30/09/2010 un volume de 240 heures. Aucun droit au DIF n'a été utilisé sur l'exercice clos au 30/09/2010.

4- Engagements donnés

A- Nantissements & hypothèques

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par OLIN SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.

- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les Court termes impayés.

- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du Court terme (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.

Post clôture, les créances bancaires objet des garanties ont fait l'objet de rachat par la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de Outside Living Industries SA), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de Outside Living Industries SA) – voir note I-2-A.

Subséquentement, les garanties ci-dessus sont transférées aux cessionnaires des créances.

B- Autres engagements

La société n'a pas d'autres engagements que ceux déjà inscrits dans ses comptes ou mentionnés dans les annexes.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)	
Engagements	30/09/2010	30/09/2009
Cautions de contre-garanties sur marchés	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles		
(1)	13 050	13 050
Nantissement des Titres Karibu (2)	10 225	10 225
Nantissement des Titres Nortland (3)	0	0
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 825	2 825
Nantissement de la Marque Akanua (4)	OUI	OUI

Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagement donnés	0	1 000
Engagement de remboursement du prêt		
S&B	0	1 000
Total	13 050	14 050

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Valeur en consolidation, diminuée de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Valeur brute au bilan de 100 K€ provisionnée à 100%

(4) Actif non valorisé en comptabilité

5- Actifs et passifs éventuels

A- Actifs éventuels

Au 30 septembre 2010, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

- OLIN est titulaire d'une garantie de passifs de 442 K€ relative à l'acquisition de UBBINK GARDEN BV. OLIN a introduit au cours des exercices antérieurs plusieurs actions judiciaires ou pénales dans l'objectif de recouvrer cette somme. Un montant de 147 K€ a été recouvré au cours de l'exercice 2008/2009. Un actif éventuel de 295 K€ subsiste toujours au 30 septembre 2010.
- OLIN SA a accumulé des déficits reportables importants. L'imputation de ces déficits sur de futures bases d'impôts n'est pas démontrée à ce jour.

B- Passifs éventuels

La société n'a pas identifié de passifs éventuels au 30 septembre 2010.

6- Honoraires des Commissaires aux comptes

Exercice 2009-2010	GRANT THORNTON		KPMG	
	Montant €	%	Montant €	%
Audit				
Certification des comptes	48 670	50,00%	48 670	50,00%
Sous-Total	48 670	50,00%	48 670	50,00%
Autres prestations				
Honoraires Opérations financières	17 000	50,00%	17 000	50,00%
Sous-Total	17 000	50,00%	17 000	50,00%
TOTAL GENERAL	65 670	50,00%	65 670	50,00%

Exercice 2008-2009	GRANT THORNTON		KPMG	
	Montant €	%	Montant €	%
Audit				
Certification des comptes	47 100	50,00%	47 100	50,00%
Sous-Total	47 100	50,00%	47 100	50,00%
Autres prestations				
Honoraires Opérations financières	16 500	50,00%	16 500	50,00%
Sous-Total	16 500	50,00%	16 500	50,00%
TOTAL GENERAL	63 600	50,00%	63 600	50,00%

CHAPITRE 6. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA AU 30 SEPTEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Outside Living Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Continuité d'exploitation » figurant dans le chapitre I « Faits majeurs » de l'annexe dans laquelle sont exposées la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. Justification des appréciations

C'est dans un contexte de marché incertain et de visibilité réduite, en raison des conditions économiques, qui prévalaient déjà à la clôture des comptes de l'exercice précédent que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3 « Continuité d'exploitation » figurant dans le chapitre I « Faits majeurs » de l'annexe expose la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Le principe de suivi de la valeur d'inventaire des titres de participation est exposé dans la note 2 « Immobilisations financières » figurant dans le chapitre III « Informations relatives au bilan et au

compte de résultat » de l'annexe. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode mise en œuvre, apprécié les données et hypothèses utilisées et revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 31 janvier 2011

KPMG Audit ID

Jean-Marc Discours
Associé

Paris, le 31 janvier 2011

Grant Thornton
*Membre français de Grant Thornton
International*

Laurent Bouby
Associé

CHAPITRE 7. MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES PAR OLIN SA ET SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

	KPMG AUDIT				GRANT THORNTON			
	Montant HT		%		Montant en HT		%	
	2009	2010	% 2009	2010	2009	2010	% 2009	% 2010
AUDIT								
<u>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes :</u>								
. Emetteur	47 100	48 670	33,42%	33,09%	47 100	48 670	50,34 %	76,44 %
. Filiales intégrées globalement	66 500	65 500	47,18%	44,54%	30 000	-	32,04%	0 %
<u>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes :</u>								
. Emetteur	16 500	16 500	11,71%	11,22%	16 500	15 000	17,62 %	23,56 %
. Filiales intégrées globalement	10 850	16 400	7,69%	11,15%	-	-	-	
Sous total	140 950	147 070	100%	100 %	93 600	63 670	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS								
<u>Juridique, fiscal, social</u>								
. Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Autres</u>								
. Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	140 950	147 070	100%	100 %	93 600	63 670	100 %	100 %

CHAPITRE 8. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL PREVU A L'ARTICLE 222-7 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ou rendues publiques depuis le 1er février 2010 dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers.

Communiqués de presse

www.info-financiere.fr et/ou www.outsideliving.com

Date	Titre	Catégorie
30/11/2010	Diffusion du chiffre d'affaires annuel au 30 septembre 2010	Communiqué sur les comptes
24/11/2010	Mise à disposition du rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise de l'exercice 2008-2009	Rapport
19/11/2010	Communiqué sur la diffusion et la mise à disposition du Document de référence 2008-2009	Document de référence
16/11/2010	Communiqué sur la signature d'un nouvel accord entre Outside Living Industries et ses partenaires	Information permanente
22/09/2010	Communiqué sur l'information financière trimestrielle au 30 juin 2010	Information financière trimestrielle
26/07/2010	Communiqué sur l'information des droits de vote à l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2010	Information permanente
22/07/2010	Communiqué sur les résultats du vote des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2010	Information permanente
7/07/2010	Communiqué sur la diffusion et la mise à disposition du rapport financier semestriel au 31 mars 2010	Rapport financier semestriel
5/07/2010	Communiqué sur les résultats semestriels du 31 mars 2010	Information financière semestrielle
14/04/2010	Communiqué sur les résultats du vote des résolutions de l'assemblée générale mixte	Information permanente
23/03/2010	Communiqué sur le montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux de Outside Living Industries SA au cours des deux derniers exercices	Information permanente
22/02/2010	Communiqué sur l'avis de réunion des actionnaires en assemblée générale mixte du 30 mars 2010	Convocation à l'assemblée
16/02/2010	Information financière trimestrielle au 31 décembre 2009	Information financière trimestrielle
3/02/2010	Outside Living Industries annonce la signature d'un nouvel accord avec ses partenaires financiers	Information permanente
1/02/2010	Communiqué sur la diffusion et la mise à disposition du rapport financier annuel 2009	Rapport financier annuel

Avis publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

www.journal-officiel.gouv.fr

Date	Titre	Catégorie
25/06/2010	Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009	Information périodique (publication n°76)
28/05/2010	Avis de réunion valant avis de convocation des actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 20 juillet 2010	Convocation assemblée (publication n°64)
15/03/2010	Avis de convocation des actionnaires en assemblée générale mixte pour le 30 mars 2010	Convocation assemblée (publication n°32)
22/02/2010	Avis de réunion des actionnaires en assemblée générale	Convocation assemblée

mixte

(publication n°23)

Autres documents publiés

www.info-financiere.fr et/ou www.outsideliving.com

Date	Titre	Catégorie
24/11/2010	Publication du rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne 2008-2009	Information périodique
19/11/2010	Publication du document de référence 2008-2009	Document de référence
7/07/2010	Publication du rapport financier semestriel au 31 mars 2010	Rapport financier semestriel
23/03/2010	Publication des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008-2009	Information périodique
23/03/2010	Diffusion du Document annuel d'information	Information périodique
1/02/2010	Publication du rapport financier annuel 2009	Information périodique

Avis Financiers / Autres avis

Date	Titre	Catégorie
NEANT	NEANT	NEANT

